

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 506

2 avril 2007

### SOMMAIRE

Aces Management Invest S.A. ....	24283	Luxrulle S.A. ....	24276
Albasto Holding S.à r.l. ....	24286	Luxrulle S.A. ....	24278
Altmark Holding S.à r.l. ....	24286	Mederach Investments S.à r.l. ....	24277
Batisica S.à.r.l. ....	24288	MGI Fisogest S.à.r.l. ....	24277
Bluestone Holdings S.A. ....	24287	Miranda Lux Real Estate S.A. ....	24282
Capital International Portfolios ....	24242	Naet S.A. ....	24276
Carlo Tassara International S.A. ....	24265	New Bati S.A. ....	24272
Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management ....	24288	Nibaspa S.à.r.l. ....	24288
Corus S.A. ....	24282	Opera - Participations Sca ....	24287
Detalux Holdings GP ....	24285	Parc Helfent S.A. ....	24273
Detalux Holdings LP ....	24264	Phenix Participations SA ....	24287
Excell Life International S.A. ....	24285	Phiconbmb S.à r.l. ....	24273
Flux International Holding Luxembourg S.à r.l. ....	24276	Pil S.à r.l. ....	24274
Globaltech S.A. ....	24284	Plock S.à r.l. ....	24273
Green Bear S.à.r.l. ....	24276	R.S.W. Services Import/Export S.A. ....	24272
Helux Holding S.A. ....	24288	Shasan S.à r.l. ....	24273
HEVAF Master B S.à r.l. ....	24265	Société Financière de Participation Piguier S.A. ....	24272
Immologic S.A. ....	24282	Société Financière et Immobilière de l'Ouest S.A. ....	24283
Indau S.à r.l. ....	24275	Société Immobilière Pandy S.A. ....	24274
International Capital Growth (Luxem- bourg) S. à r.l. ....	24278	Société Immobilière Pandy S.A. ....	24274
Iridium Holding S.à r.l. ....	24287	Société Immobilière Pandy S.A. ....	24274
Kirchberg Consulting S.A. ....	24283	Société Immobilière Pandy S.A. ....	24275
Les Amis de l'Orgue d'Esch-Grenz - Uer- gelfrënn vun Esch-Grenz ....	24279	Société Immobilière Pandy S.A. ....	24275
Lux Interim S.à r.l. ....	24284	Toulouse S.à r.l. ....	24279
		Walter Management & Financing S.A. ....	24278

## Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of California, U.S.A. with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, CA 90071, U.S.A., represented by M<sup>e</sup> Emmanuel Gutton lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 March 2007 and initialled ne varietur which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these.

The appearing person, acting in its above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable»), which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société d'investissement à capital variable under the name of CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period and may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 27 hereof.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in applicable law with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law»).

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the «Board»).

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The corporate capital shall be at any time equal to the total net assets of the Company and shall be represented by shares of no par value (the «Shares»). The capital of the Company shall be expressed in US Dollars.

The minimum capital of the Company shall be not less than the equivalent in US Dollars of one million two hundred and fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-).

The Board is authorised without limitation to issue at any time further fully paid Shares at an offering price based on the net asset value per Share (the «Net Asset Value per Share») determined in accordance with Article 22 hereof, without reserving to the existing shareholders of the Company a preferential right of subscription to the additional Shares to be issued.

Such Shares may, as the Board shall determine, be attributable to different compartments («Funds») which may be denominated in different currencies. The proceeds of the issue of the Shares of each Fund (after the deduction of any initial charge and notional dealing costs and any other applicable costs which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article 3 hereof in eligible assets, as detailed in applicable law.

Within each Fund, Shares may be divided into different classes of Shares (a «Class») with specific charging structures, specific dividend policies, specific hedging policies, specific investment minima or any other specific features applied to each Class, as defined in the current prospectus. The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

For purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Fund shall in the case of a Fund not denominated in US Dollars, be notionally converted into US Dollars in accordance with Article 23 and the capital shall be the total of the net assets of all the Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in US Dollars.

The Board may delegate to any director (each a «Director») or to any duly authorised person the power and duty to accept subscriptions and to receive payment for such new Shares and to deliver these remaining always within the provisions of applicable law. The offering price and the price at which Shares are redeemed, as well as the Net Asset Value per Share shall be available and may be obtained at the registered office of the Company.

Shares will be issued exclusively in registered form.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription. The Purchase Price shall be paid in accordance with Article 6 and the prospectus of the Company. The subscriber will, upon issue of the Shares, receive title to the Shares purchased by him. Payments of dividends to holders of Shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders (the «Register of Shareholders») or to their bank accounts as authorised by the Company or its agent in accordance with the relevant laws and regulations.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile and the number and Class of Shares of each Fund held by him. Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board.

Transfer of Shares shall be effected, at the Company's discretion, by delivering instruments of transfer satisfactory to the Company, or by written declaration of transfer inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the Register of Shareholders, as the full owner of the Shares. The Company shall be completely free from every responsibility towards third parties in dealing with such Shares and shall be justified in considering any right, interest or claims of any other person in or upon such Shares as non-existing, subject, however, to the condition that the foregoing shall deprive no person of any right which he or she might have to demand the registration or a change in the registration of Shares.

Every shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders. In the event that such a shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such a shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time, with appropriate supporting documents satisfactory to the Company.

**Art. 6.** When the Board issues new Shares the subscription price shall be based on the Net Asset Value per Share of the relevant Fund and Class of Shares determined on the relevant Valuation Date and increased by such charges and commissions as the prospectus of the Company may provide (the «Purchase Price»). The Purchase Price so determined shall be payable within a period as determined by the Board and laid down in the prospectus of the Company.

Subscriptions may, at the Company's discretion, be paid by contributing securities acceptable to the Company, subject to all applicable legal requirements. Only securities that are in compliance with the relevant Fund's investment policy and restrictions at the relevant time, as determined by the Company, may be contributed. The prospectus will determine who will bear the costs of such contribution of securities.

If, on any Valuation Date, any Fund receives subscription(s) for Shares with a combined value that exceeds a percentage of its net assets as specified in its prospectus, it will have the right to defer such subscription(s) in excess of such percentage of its total net assets, pro rata to the outstanding subscription requests, until the next or subsequent Valuation Date(s). (For this purpose, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter, the redemption being processed only when simultaneous subscription into the new Fund has become possible.) The investors concerned will be promptly informed of this decision and will have the right to withdraw their subscription request, or the portion that was deferred, as described in the prospectus.

In the event that any Shares remain unpaid on or after the payment due date (as specified in the prospectus of the Company), the Company will have the right, at its discretion, to compulsorily redeem any fully-paid Shares that the Shareholder may already hold, and/or any unpaid Shares, and to affect the proceeds of such redemption(s) to the payment of any amount remaining due to the Company with respect to the unpaid Shares plus any related late-payment costs and reasonable costs. The Shareholder will remain liable to the Company for the payment of any unpaid subscription amount and other costs (including interest) not fully covered by such redemption proceeds.

**Art. 7.** The Board shall have the power to refuse to issue or register any transfer of Shares, or to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which

in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any «U.S. Person», as defined in Article 8 hereof, or by any shareholder who, but for such restriction, would beneficially own more than ten per cent of the Shares of the Company or Shares of any Fund (each of them defined as a «Restricted Person»), and for such purposes the Company may:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Restricted Person; and

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in Restricted Persons; and

c) where it appears to the Company that any Restricted Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

(1) the Company shall send a notice (hereafter called the «Repurchase Notice») to the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares (respectively the way such price will be calculated) and the place at which the Repurchase Price in respect of such Shares is payable, by posting such notice in a prepaid registered envelope addressed to the shareholder at his address appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the Repurchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and such Shares will be cancelled;

(2) the price at which the Shares specified in any Repurchase Notice shall be repurchased (herein called «the Repurchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Fund and Class, determined in accordance with Article 22 hereof;

(3) payment of the Repurchase Price will be made to the owner of such Shares in the currency specified in the current prospectus and will be made by the Company to the shareholder's address in the Register of Shareholders or to its bank account as authorised by the Company or its agent in accordance with the relevant laws and regulations or deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Repurchase Notice) for payment to such owner upon verifications in accordance with the relevant laws and regulations. Upon payment or deposit of such price as aforesaid no person shall have any further claim against the Company or its assets in respect thereof or of the cancelled Shares, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon verifications in accordance with the relevant laws and regulations;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Repurchase Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any U.S. Person, or the votes of any Shares in excess of ten per cent of the voting Shares of the Company or Shares of any Fund held by any Ten per cent Owner, at any meeting of shareholders of the Company or at any meeting of shareholders of any Class or Fund.

**Art. 8.** Whenever used in these articles, the terms «U. S. Person» shall have the meaning given to them in the Company's prospectus.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company respectively of any Fund or Class thereof shall represent the entire body of shareholders of the Company respectively of any Fund or Class. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company respectively of any Fund or Class.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with applicable Law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of July in each year, and for the first time in 2008, at 11 o'clock A.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day, which is a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open for business in Luxembourg (a «Business Day»). The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of Shares of any one Fund or Class or of several Funds or Classes may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Fund(s) or Class(es) and/or to a variation of their respective rights.

The quorums and notice periods required by applicable law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company and any Fund(s) or Class(es) thereof, unless otherwise provided herein.

As long as the Share capital is divided into different Funds and/or Classes, the rights attached to the Shares of any Fund or Class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Fund or Class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Fund or Class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these Articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Fund or Class in question present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Fund or Class (or, if at any adjourned Fund or Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Fund or Class in question or his proxy shall be a quorum).

Each Share of whatever Fund or Class and regardless of the Net Asset Value per Share within the Fund or Class is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by applicable law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Except as otherwise required by applicable law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers expressed in the English language or in any other language as the Board may decide to accept. Any ballot paper shall contain the mentions and indications as required by the Board, which may include inter alia: (i) the name and registered address of the relevant shareholder and/or their shareholder account number with the Company, (ii) the total number of Shares held by the relevant shareholder, (iii) the agenda of the general meeting, (iv) if the shareholder's is not voting identically for all of his shares (which the Company may presume is the case absent any indication to the contrary), indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution. The ballot papers shall be delivered by hand, by post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company. Any ballot paper which does not bear any of the mentions or indications as required by the Board and/or is received by the Company after the deadline as determined by the Board shall be considered void and shall be disregarded for quorum purposes.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** Shareholders will meet upon a call by the Board pursuant to notices setting forth the agenda sent to each register shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders and, if required by law, published in accordance with the requirements of applicable law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders and that a Director may retire, by notifying it to the Company in writing, without having to specify any reasons, before the end of the term he was elected for.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Board shall choose from its members a chairman, and may choose from its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board or of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the Board, but in his absence the shareholders or the Board will appoint another Director (or, in the case of a shareholders meeting, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board from time to time shall appoint a general manager, an administrative manager, a secretary or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any

time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Notice of any meeting of the Board shall be given in writing or by any other means of communication to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any similar communication means of a majority of Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any similar communication means another Director as his proxy.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Directors may also approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telex, telegram, facsimile, electronic mail or any similar communication means confirmed in writing, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The internal regulation of the Company may provide that the Directors participating in a meeting of the Board by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by one Director.

**Art. 15.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition, which in its opinion are in the Company's interest. All powers not expressly reserved by applicable law or by these Articles to the general meeting of shareholders may be exercised by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, provided however that the Company shall not effect such investments or activities if in breach of such investment restrictions as may be imposed by Part I of the 2002 Law or applicable regulations, or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested in:

(i) any securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with the 2002 Law and applicable regulations and disclosed in the prospectus of the Company, in particular but not limited to

(ii) transferable securities and money market instruments that are admitted to official listing on a stock exchange that is regulated, operating regularly, recognized and open to the public («Official Listing»), or that are dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market»), as well as

(iii) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to Official Listing or a Regulated Market and such admission is achieved within one year of the issue.

The Company may invest up to 100 per cent of the net assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a member state of the European Union (a «Member State»), by its local authorities or by any other State or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s), provided the relevant Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Fund.

The Board may decide that investments of any Fund may be made either directly or indirectly, as the Board may from time to time decide and to the extent permitted by applicable law, through wholly-owned subsidiaries incorporated in suitable jurisdictions. When investments of the Company are made in the capital of subsidiaries companies which exclusively on its behalf carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, with regard to the redemption of units at the request of unitholders, paragraphs (1) and (2) of Article 48 of the 2002 Law (or any amending provision) do not apply.

Reference in these articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made or assets beneficially held through the aforesaid subsidiaries.

The Board may decide that investments of any Fund be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2002 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41(1) of the 2002 Law (or any amending provision), financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies permitted by applicable law, in which the relevant Fund may invest according to its investment objectives as disclosed in the prospectus.

The Board may decide that investments of any Fund to be made with the aim to replicate certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

The Company will in principle not invest more than 10% of the assets of any Fund in undertakings for collective investment as defined in Article 41(1) of the 2002 Law (or any amending provision), unless provided otherwise in the prospectus of the Company with respect to a particular Fund.

**Art. 16.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The preceding provisions do not apply if the decisions of the Board concern the current operations of the Company entered into under normal conditions.

**Art. 17.** The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 18.** The Company will be bound by the signature of one Director of the Company, or of any duly authorised person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

**Art. 19.** The Company shall appoint an auditor («réviseur d'entreprises agréé») who shall carry out the duties prescribed by applicable law.

**Art. 20.** As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law. A shareholder of the Company may request the Company to purchase all or lesser number of his Shares and the Company will in this case redeem such Shares within the sole limitations set forth by law and by these Articles and the Company's prospectus and subject to any event giving rise to suspension as referred to in Article 21 hereof. The shareholder will be paid a price per Share based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class of the relevant Fund as determined on the relevant Valuation Date, in accordance with the provisions of Article 22 hereof and payable within 15 Business Days thereafter. If in exceptional circumstances beyond the Company's control it is not possible to make the payment within such period then such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

For the purpose of this article, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter.

Any repurchase request must be filed by such shareholder in irrevocable written form, at the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for redemption of Shares.

The Company will, if the shareholder requesting redemption so accepts, have the right to satisfy payment of the redemption price in kind by allocating to such shareholder assets from the portfolio of the relevant Fund equal in value to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of such assets will be determined at the Company's discretion on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders and the valuation used will be confirmed by an auditor's report. The prospectus will determine who will bear the costs of such allocation of securities.

If on any given date redemption and/or switch requests exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of Shares in issue of a specific class, the Board may decide that part or all of such requests for redemption and/or switches will be deferred for a period and in a manner that the Board considers to be in the best interests of the Company, as described in the prospectus of the Company. On the next Valuation Date following that period, these redemption and switch requests will be met in priority to later requests. If redemption(s) and/or switch(es) are deferred, the Company will inform the shareholder(s) concerned accordingly.

The Company may compulsorily redeem the holding of a Shareholder in the event that:

- A redemption results in the holding of the redeeming Shareholder falling below the applicable minimum. (For this purpose, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter);

- The Company has issued Shares to an investor but has not received cleared subscription monies on or after the subscription payment due date (as further detailed in the prospectus of the Company); or

- Ownership by the Shareholder would adversely affect the Company or any Fund or Class or the Investment Adviser.

Where expressly authorised by the Prospectus, upon receiving on any Valuation Date requests to redeem Shares amounting to more than a certain percentage (defined in the prospectus) of the total number of Shares of any Fund then in issue, the Company may, having regard to the fair and equal treatment of Shareholders, elect to distribute to the redeeming Shareholder(s) assets of the relevant Fund whose value on the Company's books at the time of the relevant Valuation Date represents, as nearly as practicable, the same proportion of the relevant Fund's assets, as the Shares for which redemption applications have been received bear to the total of the Shares of such Fund then in issue, any balance being paid in cash. (For this purpose, a switch of Shares of a given Fund into Shares of another Fund (see below) will be treated as a redemption from the former and a subscription into the latter.) The fairness to all Shareholders of the basis for such transfer of ownership and the valuation used will be confirmed by a report of the Company's auditor.

Any shareholder may request switch of whole or part of his Shares of a given Fund into Shares of another Fund, provided that this possibility has expressly been given and at the conditions specified in the current prospectus, and that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switches, and may make switches subject to payment of such charge, as it shall determine in the current prospectus. Switches from Shares of one Class of a Fund into Shares of another Class (of either the same or a different Fund) are not permitted, except otherwise decided by the Board and/or as specified in the prospectus.

**Art. 21.** The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of Shares in any or all Fund(s) when:

(a) any market or recognised stock exchange on which a material part of the investments of the relevant Fund(s) are quoted, is closed, other than for normal closures, or when dealings are substantially restricted or suspended;

(b) the disposal of the investments of the relevant Fund(s) or the determination of its/their assets' value is not possible due to a local crisis, a communications breakdown or similar circumstances;

(c) as a result of exchange or other restrictions or difficulties affecting the transfer or remittance of funds, transactions are rendered impossible or impracticable, or when purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rate of exchange;

(d) a failure to do so might result for the relevant Fund(s) or the Company or shareholders in suffering any financial disadvantage which might not otherwise have been suffered;

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company, any Funds or Classes of Shares, or merging the Company or any Funds, or informing the shareholders of the decision of the Board to terminate Funds or Classes of Shares or to merge Funds;

as well as in any other cases as may be specified in the Prospectus.

The suspension as to any Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value and the issue and redemption of the Shares of any other Fund.

The Company will suspend the issue and redemption of Shares forthwith (i) in the case of a voluntary decision to liquidate the Company, on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose, or (ii) upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation, or (iii) upon the order of the Luxembourg supervisory authority.

Any suspension shall be publicised by the Company in an appropriate manner to the persons likely to be affected thereby. Shareholders requesting redemption of their Shares will be notified of such suspension in writing, or through any other practicable communication means, within 7 days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension.

**Art. 22.** The Net Asset Value per Share and the Offering and Redemption Prices of Shares of each Class of each Fund shall be determined in the relevant currency of denomination of such Class of such Fund at least once a month, on days determined by the Board and specified in the prospectus (a «Valuation Date») during which banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.



The Net Asset Value per Share of each Class of each Fund is computed by dividing the proportion of the assets of the Company properly allocable to the relevant Class of the relevant Fund, less the proportion of the liabilities of the Company properly allocable to such Class of such Fund, by the total number of Shares of such Class of such Fund issued and outstanding as of the relevant Valuation Date.

The assets shall be valued in accordance with the principles detailed in the prospectus and as laid down in valuation regulations and guidelines approved by the Board from time to time (the «Valuation Regulations»).

The valuation of the Net Asset Value of each Class of each Fund shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Company shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;

(iv) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;

(vii) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and

(viii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Company shall be determined as follows:

(i) the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) the value of all portfolio securities which are listed on an official stock exchange shall generally be based on the last relevant available price or such other price as further described in the current prospectus of the Company, the value of all portfolio securities which are traded on any other regulated market will be valued at the last relevant available price on the principal market on which such securities are traded or such other price as further described in the current prospectus of the Company, and/or as furnished by a pricing service approved by the Board; and other securities may be valued at the relevant Valuation Date's price supplied by, or yield equivalents obtained from one or more dealers or such pricing services. If such prices cannot be obtained or are not representative of the fair value, such securities will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board;

(iii) money market instruments shall be valued at nominal value plus any accrued interest or using an amortised cost method, subject to the provisions of the current prospectus. This amortised cost method may result in periods during which the value deviates from the price the relevant Fund would receive if it sold the investment. The relevant investment adviser of the Company will, from time to time, assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that such assets will be valued at their fair value as determined in good faith pursuant to the procedure established by the Board. If the investment adviser believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in a material dilution or other unfair results to Shareholders, the investment adviser shall take such corrective action, if any, as he deems appropriate, to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

(iv) securities issued by open-ended investment funds shall be valued at their last available relevant net asset value or in accordance with item (ii) above where such securities are listed, subject to the provisions of the current prospectus;

(v) swaps will be valued at the net present value of their cash flows or as described in the current prospectus;

(vi) the liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forwards or options contracts traded on exchanges or other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forwards or options contracts are traded by the Company; provided that if futures, forwards or options contracts could not be liquidated on the day with respect to which the net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contracts shall be such value as the Board may deem fair and reasonable.

The Board in its discretion may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

(3) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued as specified in the prospectus, including but not limited to the costs of its incorporation and registration as well as all legal, audit, quality controlling, management, custodial, transfer agency, registrar, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of buying and selling portfolio securities, legal publications, prospectuses, financial reports and other documents available to shareholders, governmental charges, registration, publication and translation costs relating to the registration of Shares in foreign jurisdictions, reporting expenses (including in particular tax filings in various jurisdictions), communications, the remuneration of the directors and, where applicable, the «Dirigeants» (unless they have declined such compensation) and their reasonable out-of-pocket expenses, reasonable marketing, advertisement and investor servicing expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board; and

(v) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

(4) The Board shall establish a portfolio of assets for each Fund in the following manner:

(i) the proceeds from the allotment and issue of Shares of each Fund shall be applied in the books of the Company to the Fund established and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Fund, subject to the provisions of the Articles.

(ii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Fund as the assets from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Fund;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Fund, such liability shall be allocated to the relevant Fund; the liabilities shall be segregated on a Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Fund concerned;

(iv) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(v) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Fund, the Net Asset Value of such Fund shall be reduced by the amount of such dividend;

(vi) these rules shall mutatis mutandis apply to the allocation of assets and liabilities between Classes of Shares within a Fund.

(5) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the dealing cut-off time, as defined in the prospectus on the relevant Valuation Date, and from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Fund shall be valued after taking into account the prevailing market rate or rates of exchange in force at the date of determination of the Net Asset Value of the relevant Fund;

(iii) any assets or liabilities initially expressed in terms of currencies other than the denomination currency of a Fund (a «Denomination Currency») will be translated into the Denomination Currency of such Fund at the prevailing market rates at the time of valuation. The Net Asset Value per Share will be rounded to two decimal places, except as otherwise provided in the prospectus;

(iv) where a Class of a Fund is available in a currency other than the Denomination Currency, the Net Asset Value per Share of such Class of such Fund will be translated into such currency at the prevailing market rate on the Valuation Date and rounded to the nearest relevant currency unit;

(v) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

All Valuation Regulations and determinations shall be in accordance with generally accepted accounting principles. In the absence of bad faith, gross negligence and manifest error, the Valuation Regulations and every decision taken by the Board or by a delegate of the Board calculating the Net Asset Value shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share shall be certified by a Director or a duly authorised person.

**Art. 23.** The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March of such year. The first accounting year of the Company begins on the date of launch of the Company and terminates on 31 March 2008.

The accounts of the Company shall be expressed in US Dollars or in respect of any Fund, in such other currency or currencies as the Board may determine. Where there shall be different Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Funds are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into US Dollars and added together for the purpose of determination of the consolidated accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Board report and the notice of the annual general meeting will be sent and/or published and made available in accordance with applicable law.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders of each Fund shall, upon the proposal of the Board in respect of each Fund, determine how the annual profits shall be disposed of in respect of the relevant Fund. Dividends in respect of any Fund or Class, if any, will be declared on the number of Shares outstanding in respect of such Fund or Class at the dividend record date, as that date is determined by the Board in the case of an interim dividend or by the general meeting of shareholders of the Company in the case of the final dividend, and will be paid to the holders of such Shares in compliance with the conditions set forth by law.

The dividends declared, if any, will be paid in such currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

The Board may declare and pay interim dividends in respect of any Fund in accordance with applicable law.

**Art. 25.** Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse des Consignations in Luxembourg in accordance with applicable law.

**Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation corresponding to each Class of each Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class of each Fund in proportion of their holding of Shares in such Class of such Fund.

The Board may decide to close down one Fund or Class if the net assets of such Fund or Class fall below, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Fund or Class to be operated in an economically efficient manner, or as a matter of economic rationalisation, or if a change in the economic or political situation relating to the Fund or Class concerned would justify such closing down or, if for other reasons the Board believes it is required for the interests of the shareholders. The decision of the closing down, with appropriate details and information, will be published in the newspapers determined by the Board and/or sent to the shareholders and/or communicated via other means as provided by applicable law or otherwise deemed appropriate by the Board prior to the effective date of the closing down. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Fund or Class concerned may continue to request redemption or, if available, switch of their Shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the closing down of the Fund or Class concerned will be deposited with the custodian for a period of six months after the close of closing down. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided in the preceding paragraph, the Board may decide to close down one Fund or Class by contribution into another Fund or Class. Such decision will be communicated in the same manner as described in the preceding paragraph. Such publication will be made before the date on which the amalgamation becomes effective, in accordance with applicable laws and regulations, in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into another Fund or Class becomes effective.

The Board may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one Fund or Class by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law. Such decision will be published in the same manner as described above. Such publication will be made before the date on which the contribution becomes effective, in accordance with applicable law, in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into another collective investment undertaking becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type («fonds commun de placement»), the contribution will be binding only on shareholders of the relevant Fund or Class who will expressly agree to the contribution.

In the event that the Board determines that it is required for the interests of the shareholders of the relevant Fund or Class or that a change in the economic or political situation relating to the Fund or Class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Fund or Class, by means of a division into two or more Funds or Classes, may be decided by the Board. Such decision will be published in the same manner as described above. Such publication will be made before the date on which the reorganisation becomes effective, in accordance with applicable law, in order to enable the shareholders to request redemption of their Shares, free of charge before the operation involving division into two or more Funds or Classes becomes effective.

Any of the aforesaid decisions of closing down, amalgamation, contribution or division may also be decided by a separate Fund or Class meeting of the shareholders of the Fund or Class concerned where no quorum is required and the decision is taken at the single majority of the Shares voting at the meeting.

**Art. 27.** These articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by applicable law.

**Art. 28.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable law.

#### *Subscription and payment*

The initial corporate capital is set at four hundred thousand US Dollars (USD 400,000.-), represented by forty thousand (40,000) Shares.

The Shares have been subscribed and issued as follows:

CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., here above mentioned, has subscribed to four thousand (40,000) Class X Shares in the FUND CIP EMERGING MARKETS DEBT FUND without any par value issued at the issue price of ten US Dollars (USD 10.-) each fully paid up in cash.

As a consequence the Company has at its disposal an amount of four hundred thousand US Dollars (USD 400,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole shareholder (the «Shareholder») of the Company has passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are elected as members of the board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

- Mr Hamish Forsyth, Executive Vice President and Director, born on 9 May 1969 at Kettering (England), residing professionally at 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (United Kingdom);
- Mr Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Senior Vice President and Director, born on 29 November 1952 at Tunis (Tunisia), residing professionally at 10, avenue des Morgines, P.O. Box 310, Petit-Lancy 1,1213 Switzerland (Switzerland);
- Mr Sinisa Vacic, Assistant Vice President, born on 6 October 1970 at Belgrade (Yugoslavia), residing professionally at 10, avenue des Morgines, P.O. Box 310, Petit-Lancy 1,1213 Switzerland (Switzerland);
- Mr Stephen Gosztony, Executive Vice President and Director, born on 23 August 1961 at Madrid (Spain), residing professionally at 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (United Kingdom);
- Mr Laurentius Harrer, Senior Vice President, born on 2 April 1965 at Mellersdorf (Germany), residing professionally at 333 South Hope Street, Los Angeles, California 90071 (United States of America);
- Mr Luis Freitas de Oliveira, President and Director, born on 11 June 1967 at Belo Horizonte (Brazil), residing professionally at 3, place des Bergues, 1201 Geneva (Switzerland);
- Mr Mark Brett, Senior Vice President, born on 25 August 1958 in London (England), residing professionally at 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (United Kingdom).

#### *Second resolution*

Has been elected as auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 65.477.

#### *Third resolution*

The registered office of the Company shall be at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately five thousand five hundred euros (EUR 5,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons appearing, signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute

A comparu:

CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., une société constituée conformément aux lois de Californie, Etats-Unis ayant son siège social au 333, South Hope Street, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis, représentée par Maître Emmanuel Gutton, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2007 et signée ne varietur qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée et peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des présents statuts, en conformité avec les dispositions de l'article 27.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tout genre et autres actifs financiers liquides, tels que mentionnés dans la loi applicable, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large, dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif ou tout autres changements ou amendements législatifs y relatifs (la «Loi de 2002»).

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration (le «Conseil») des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'ayant toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société et sera représenté par des actions sans valeur nominale (les «Actions»). Le capital de la Société sera exprimé en US Dollars.

Le capital minimum de la Société ne sera pas inférieur à l'équivalent en US Dollars de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €).

Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre à tout moment des Actions supplémentaires entièrement libérées à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par Action (la «Valeur Nette d'Inventaire par Action») déterminée en conformité avec l'article 22 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription à l'égard des Actions supplémentaires à émettre.

Ces Actions peuvent, en vertu d'une décision du Conseil, être émises au regard de différents compartiments («Portefeuilles»), lesquels peuvent être libellés dans des devises différentes. Le produit de l'émission des Actions de chaque Portefeuille (après déduction de toute commission initiale et des frais notionnels de transaction ainsi que tous autres frais applicables qui peuvent lui être imposés de temps à autre) sera investi, conformément aux objectifs définis à l'article 3 des présents statuts, dans des actifs éligibles tels que décrits dans la loi applicable.

A l'intérieur de chaque Portefeuille, les Actions peuvent être divisées en différentes classes d'Actions (une «Classe») avec des structures de frais spécifiques, des minima d'investissement spécifiques, des politiques en matière de dividende spécifiques, des politiques en matière de couverture spécifiques ou toutes autres particularités propres à chaque Classe, tels que définis dans le prospectus en vigueur. Le Conseil peut décider si et à partir de quelle date des Actions de l'une ou de l'autre Classe seront offertes à la vente, ces Actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil.

Dans le but de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets relatifs à chaque Portefeuille seront, si les Actions d'un Portefeuille donné ne sont pas libellées en US Dollars, convertis en US Dollars, conformément à l'article 23, et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Portefeuilles.

La Société préparera des comptes consolidés en US Dollars.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur (un «Administrateur») ou à toute personne dûment autorisée, le pouvoir et la tâche d'accepter des souscriptions ainsi que les paiements afférents à ces Actions nouvelles et de délivrer

celles-ci en restant toujours dans les limites de la loi applicable. Le prix d'émission et le prix auquel les Actions sont rachetées, de même que la Valeur Nette d'Inventaire par Action seront disponibles et pourront être obtenus au siège social de la Société.

Les Actions seront émises exclusivement sous la forme nominative.

Les Actions ne peuvent être émises qu'après acceptation de la souscription. Le Prix de Souscription, sera payé conformément à l'article 6 et au prospectus de la Société. Le souscripteur recevra, dès l'émission des Actions, un titre correspondant aux Actions souscrites par lui.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera aux adresses des actionnaires telles qu'elles figurent au registre des actionnaires (le «Registre des Actionnaires») ou sur leurs comptes en banque sur autorisation de la Société ou auprès de leur agent dans le respect de la législation et de la réglementation applicables.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par elle à cet effet. Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'Actions, son adresse ou domicile élu ainsi que le nombre et la Classe des Actions de chaque Portefeuille détenues par lui. Toute cession d'une Action sera inscrite dans le Registre des Actionnaires, et cette inscription sera signée par un ou plusieurs fondés de pouvoirs de la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil.

La cession d'Actions se fera, sur décision discrétionnaire de la Société, par la remise des documents de cession jugés probants par la Société ou encore par une déclaration écrite de cession dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires, comme étant le propriétaire de ces Actions. La Société sera dégagée de toute responsabilité vis-à-vis des tiers en traitant relativement à ces Actions et sera en droit de considérer comme non existants tous droits, intérêts ou prétentions de toute autre personne dans ou sur de telles Actions, sous réserve que la disposition qui précède ne prive aucune personne du droit légitime qu'il ou elle pourrait avoir de demander l'inscription ou la modification d'une inscription d'Actions.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle pourront être envoyés toutes les convocations et tous les avis. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. Au cas où un actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, la Société pourra autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le Registre des Actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera alors réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse que la Société y mentionnera de temps à autre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment changer son adresse inscrite au Registre des Actionnaires, au moyen d'une notification écrite envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par la Société de temps à autre, accompagnée des documents attestant de ce changement requis par la Société.

**Art. 6.** En cas d'émission d'Actions nouvelles par le Conseil, le prix de souscription correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Portefeuille et de la Classe concernés déterminée au Jour d'Evaluation correspondant et augmenté des frais et commissions prévus dans le prospectus de la Société (le «Prix de Souscription»). Le Prix de Souscription ainsi fixé sera payable dans un délai tel que déterminé par le Conseil et indiqué dans le prospectus de la Société.

Les souscriptions peuvent, à la discrétion de la Société, être payées par l'apport de titres acceptables pour la Société, dans le respect de toutes exigences légales applicables. Seuls les titres qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement au moment considéré, telles que déterminées par la Société, peuvent faire l'objet d'un apport en nature. Le prospectus indiquera la personne supportant les coûts relatifs à cet apport de titres.

Dans l'hypothèse où, au cours d'un Jour d'Evaluation, la Société reçoit des ordres de souscription relatifs à un Portefeuille pour un montant cumulé qui dépasse un pourcentage des actifs nets du Portefeuille concerné indiqué dans son prospectus, elle aura le droit de différer de telles souscriptions pour la partie excédant ledit pourcentage du total des actifs nets du Portefeuille concerné, au pro rata des demandes de souscription restant à exécuter, jusqu'au Jour d'Evaluation suivant ou un Jour d'Evaluation ultérieur. (A cette fin, une conversion d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sera traitée comme un rachat eu égard au premier Portefeuille et comme une souscription eu égard au second Portefeuille, le rachat n'étant effectué que lorsqu'une souscription simultanée dans le nouveau Portefeuille est possible). Les investisseurs concernés seront informés rapidement de cette décision et auront le droit d'annuler leurs ordres de souscription, ou la part qui a été différée, comme indiqué dans le prospectus.

Dans le cas où des Actions resteraient impayées au jour ou après la date de paiement prévue (telle que prévue dans le prospectus de la Société), la Société aura le droit, à sa discrétion, de procéder à un rachat forcé de toutes les Actions entièrement payées que l'Actionnaire pourrait déjà détenir, et/ou toutes les Actions impayées, et d'affecter le résultat d'un (de) tel(s) rachat(s) au paiement de tout montant restant dû à la Société au titre des Actions impayées ainsi que tous les frais liés aux retards de paiement et frais ordinaires. L'Actionnaire restera tenu vis-à-vis de la Société au paiement de tout montant de souscription et autres frais (en ce compris les intérêts) non totalement couverts par les revenus d'un tel rachat forcé.

**Art. 7.** Le Conseil aura le pouvoir de refuser d'émettre ou d'enregistrer tout transfert d'Actions, ou d'imposer les restrictions en ce sens qu'il jugera utiles en vue de s'assurer qu'aucune Action n'est acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec la loi ou une exigence d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou (b) par une personne,

lorsque de l'avis du Conseil, cela ferait peser sur la Société un risque fiscal ou tout autre risque financier que la Société n'encourrait pas ou ne subirait pas en l'absence de cette personne.

En particulier, la Société peut restreindre ou empêcher la possession d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société, et sans limitation, par une Personne des Etats-Unis telle que définie à l'article 8 ci-après, ou par un actionnaire, qui sans cette restriction, posséderait directement ou indirectement plus de 10% des Actions de la Société ou d'un Portefeuille (chacun d'entre eux étant défini comme «Personne Sujette à Restrictions»). A ces fins, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des Actions ou d'enregistrer toute cession d'Actions si elle estime que cette inscription ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour effet la possession directe ou indirecte de ces Actions par une Personne Sujette à Restrictions; et

(b) exiger à tout moment de toute personne dont le nom est inscrit dans le Registre des Actionnaires ou de toute personne qui voudrait faire inscrire une cession d'Actions dans le Registre des Actionnaires, la production de tous renseignements, certifiés par une déclaration sur l'honneur, que la Société estimera nécessaires pour déterminer si oui ou non la possession directe ou indirecte par cette personne d'Actions appartient ou pourra appartenir à une Personne Sujette à Restrictions; et

(c) lorsqu'il apparaîtra à la Société qu'une Personne Sujette à Restrictions, soit seule, soit avec toute autre personne, détient directement ou indirectement des Actions, elle pourra procéder au rachat obligatoire de toutes les Actions détenues par cet actionnaire, de la manière suivante:

(1) la Société adressera un avertissement (désigné ci-après par «Avis de Rachat») à l'actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires comme propriétaire des Actions à racheter, indiquant les Actions devant être rachetées, le prix de rachat de celles-ci (ainsi que la façon dont ledit prix sera calculé) et le lieu où le prix de rachat de ces Actions sera payable, en postant cet Avis de Rachat en port payé adressé à l'actionnaire à l'adresse inscrite dans les livres de la Société. Immédiatement après la fermeture des bureaux à la date indiquée dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions désignées dans cet avis et les Actions concernées seront annulées;

(2) le prix auquel seront rachetées les Actions décrites dans un Avis de Rachat (ci-après «le Prix de Rachat») sera fondé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Portefeuille et de la Classe concernés, calculée conformément à l'article 22 des présents statuts;

(3) le paiement du Prix de Rachat sera fait au propriétaire de ces Actions dans la devise spécifiée dans le prospectus en vigueur et sera adressé par la Société à l'adresse de l'Actionnaire figurant dans le Registre des Actionnaires ou sur son compte en banque sur autorisation de la Société ou auprès de son agent conformément aux lois et règlements applicables ou déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (ainsi que cela sera indiqué dans l'Avis de Rachat) pour être versé au propriétaire après que les vérifications prévues par les lois et règlements applicables aient été effectuées. Après le paiement ou le dépôt du Prix de Rachat, aucune personne ne pourra désormais formuler une quelconque revendication contre la Société ou contre les actifs de celle-ci du chef des Actions en question ou de leur annulation, sauf le droit de la personne propriétaire des Actions en question de toucher le Prix de Rachat ainsi versé (sans intérêts), de la banque susvisée après que les vérifications prévues par les lois et règlements applicables aient été effectuées;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété de ces Actions par une personne ou que la propriété effective de ces Actions était différente de celle apparue à la Société à la date d'un Avis de Rachat, pour autant que la Société ait, dans chaque cas, exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser de reconnaître le vote d'une Personne des Etats-Unis, ou les votes afférant aux Actions dépassant 10% des Actions auxquelles est attaché le droit de vote et appartenant à un Propriétaire de 10%, lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société ou lors de toute assemblée des actionnaires d'une Classe ou d'un Portefeuille.

**Art. 8.** L'expression «Personne des Etats-Unis» telle qu'utilisée dans les présents statuts a le même sens que celui qui lui est donné dans le prospectus de la Société.

**Art. 9.** Toute assemblée des actionnaires de la Société, d'un Portefeuille ou d'une Classe régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société, d'un Portefeuille ou d'une Classe de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, d'un Portefeuille ou d'une Classe de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la Loi applicable, à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juillet de chaque année, et pour la première fois en 2008 à onze (11) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, étant un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les établissements bancaires sont généralement ouverts au Luxembourg (un «Jour Ouvrable»). L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Des assemblées spéciales des actionnaires d'un ou plusieurs Portefeuille(s) ou Classe(s) pourront être convoquées par le Conseil en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Portefeuille(s) ou Classe(s) et/ou à une modification de leurs droits respectifs.

Les quorums et délais de convocation requis par la Loi applicable s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société, des Portefeuilles ou Classes de celle-ci, sauf dispositions contraires des présents statuts.

Tant que le Capital social est divisé en Actions de Portefeuilles et/ou Classes différentes, les droits attachés aux Actions d'un Portefeuille ou d'une Classe ne pourront être modifiés (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions dudit Portefeuille ou de ladite Classe), que la Société soit liquidée ou non, qu'au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions dudit Portefeuille ou de ladite Classe, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts relatives aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum requis pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions du Portefeuille ou de la Classe en question, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des Actions émises dudit Portefeuille ou de ladite Classe (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions du Portefeuille ou de la Classe en question constituera un quorum).

Toute Action, quel(le) que soit le Portefeuille ou la Classe auquel/à laquelle elle appartient et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans ledit Portefeuille ou ladite Classe, donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par la loi applicable et les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne en tant que son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi applicable, les décisions prises lors d'assemblées générales des actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des votes des actionnaires présente ou représentés.

Les actionnaires qui participent aux assemblées générales des Actionnaires par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Les actionnaires sont autorisés à voter par formulaires rédigés en langue anglaise ou dans toute autre langue que le Conseil déciderait d'accepter. Tout formulaire devra contenir les mentions et indications requises par le Conseil, lesquelles devront comprendre notamment: (i) le nom et l'adresse enregistrée de l'actionnaire concerné et/ou son numéro de compte au sein de la Société, (ii) le nombre total des Actions détenues par l'actionnaire concerné, (iii) l'ordre du jour de l'assemblée générale, (iv) si l'actionnaire ne vote pas de façon identique avec toutes ses actions (ce que la Société présumera en l'absence d'indication contraire), l'indication par l'actionnaire concerné, par rapport à chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions avec lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée. Les formulaires seront délivrés en main propre, par la poste, par service de courrier spécial utilisant une société de courrier internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société. Tout formulaire qui ne porte pas l'une quelconque des mentions ou indications telles que requises par le Conseil et/ou est reçu par la Société après que le délai fixé par le Conseil est échu sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil par avis contenant l'ordre du jour envoyés à tout actionnaire du registre, à l'adresse de chaque actionnaire telle qu'indiquée dans le Registre des Actionnaires et, si requis par la loi publiés en conformité avec la loi applicable.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

**Art. 12.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale annuelle, pour un terme expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, étant entendu cependant qu'un Administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs, et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par les actionnaires et qu'un Administrateur pourra, démissionner en le notifiant par écrit à la Société, sans avoir à invoquer des raisons spécifiques, avant l'arrivée au terme de son mandat.

En cas de vacance d'un poste d'un d'Administrateur pour cause de décès, du fait de sa démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire un Administrateur, à la majorité des voix, pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.



**Art. 13.** Le Conseil désignera parmi ses membres un Président et pourra désigner parmi eux un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil. Cependant, en son absence, les actionnaires ou le Conseil désigneront un autre Administrateur (ou dans le cas d'une assemblée d'actionnaires, toute autre personne) comme président de la réunion, à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un directeur général, un directeur administratif, un secrétaire ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires à l'activité et à la gestion de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoirs auront, sauf dispositions contraires des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis de toute réunion du Conseil sera donné par écrit ou tout autre moyen de communication à tous les Administrateurs au moins vingt quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication de la majorité des Administrateurs. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil se tenant à des heures et à endroits fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication un autre Administrateur en tant que mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs participe à la réunion ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Les Administrateurs pourront également approuver à l'unanimité le texte d'une résolution circulaire, en marquant leur accord, sur un ou plusieurs documents identiques séparés, par écrit ou par télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (confirmés dans chacun de ces cas par écrit), lesquels constitueront ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

Le règlement intérieur de la Société peut prévoir que les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le Président ou, en son absence, par la personne qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par le secrétaire ou par un Administrateur.

**Art. 15.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui, selon son avis, sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi applicable ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et ses pouvoirs d'accomplir des actes en exécution des objectifs de la Société et de son objet social, à des personnes physiques ou morales qui pourront ne pas être membre du Conseil, agissant sous le contrôle du Conseil.

Le Conseil a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société, sous réserve cependant que la Société n'effectue pas d'investissement et n'entreprenne pas d'activités en violation des restrictions d'investissement imposées par la Partie I de la Loi de 2002 ou la réglementation applicable ou qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui seront décrites dans tout prospectus d'émission d'Actions.

Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le Conseil peut décider d'investir les actifs de la Société en:

(i) toutes actions, tous instruments ou autres actifs compris dans les limites fixées par le Conseil conformément aux dispositions de la Loi de 2002 et aux règlements applicables et indiquées dans le prospectus de la Société, notamment mais sans s'y limiter en

(ii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs réglementée, fonctionnant de façon régulière, reconnue et ouverte au public (une «Cote Officielle»), ou qui sont traités sur un autre marché réglementé qui fonctionne de façon régulière et qui est reconnu et ouvert au public dans un Etat Eligible (un «Marché Réglementé»), ou en

(iii) valeurs mobilières nouvellement émises et instruments du marché monétaire sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la Cote Officielle ou à un Marché Réglementé soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

Conformément au principe de répartition des risques, la Société peut investir jusqu'à 100 pour cent des actifs nets de tout Portefeuille en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne (un «Etat membre»), par ses collectivités publiques territoriales, ou par tout autre Etat, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, sous réserve que le Portefeuille concerné détienne des valeurs provenant d'au moins six émissions différentes et que les valeurs découlant d'une même émission ne comptent pas pour plus de 30 pour cent du total des actifs nets du Portefeuille en question.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un Portefeuille peuvent être effectués directement ou indirectement, dans la mesure où le Conseil le décide ponctuellement et où cela est autorisé par la loi applicable, via des filiales détenues à 100% dans les juridictions concernées. Lorsque les investissements de la Société consistent à investir au capital de filiales accomplissant exclusivement pour le compte de la Société les seules activités de gestion, conseil et commercialisation dans le pays où la filiale est implantée, les paragraphes (1) et (2) de l'article 48 de la Loi de 2002 (ou toute disposition les modifiant) ne s'appliquent pas aux rachats de parts à la demande du porteur de parts.

La référence faite dans les présents articles aux «investissements» et «actifs» signifie, selon les cas, les investissements réalisés ou les actifs détenus via les filiales susmentionnées.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un Portefeuille sont réalisés dans des produits dérivés, incluant les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé au sens de la Loi de 2002 et/ou des instruments dérivés négociés de gré à gré, à condition que, notamment, lesdits instruments consistent en des instruments entrant dans le champ d'application de l'article 41(1) de la Loi de 2002 (ou toute disposition le modifiant), des indices financiers, des taux d'intérêts, des taux de change étrangers ou des devises autorisées par la loi applicable, dans lesquels le Portefeuille concerné peut investir conformément au vu de ses objectifs d'investissement tels que décrits dans le prospectus.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un Portefeuille peuvent être réalisés dans le but de répliquer un indice d'actions ou d'obligations déterminé à condition que cet indice soit reconnu par l'autorité de contrôle de Luxembourg dans la mesure où il est suffisamment diversifié, qu'il constitue un standard adéquat du marché auquel il se réfère et qu'il est publié de façon appropriée.

En principe, la Société n'investira pas plus de 10% des actifs d'un Portefeuille dans des organismes de placement collectif au sens de l'article 41(1) de la Loi de 2002 (ou toute disposition le modifiant), à moins qu'il en soit disposé autrement dans le prospectus de la Société pour un Portefeuille en déterminé.

**Art. 16.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel ou sont Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou firme. Aucun Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est en même temps Administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera, au motif d'une telle appartenance à une telle société ou firme, empêché de donner son avis, de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt qu'un Administrateur ou fondé de pouvoirs a, seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale. Les dispositions précédentes ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 17.** La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou mandataires, des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils sont partie en raison du fait qu'ils sont ou ont été Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ou à la demande de la Société, d'une autre société dont la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre société, sauf quant à des matières pour lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise gestion, dans le cadre de pareil procès, action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les matières couvertes par cet arrangement pour lesquelles la Société a été informée par son conseiller juridique et pour autant la personne à indemniser n'ait pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédécrit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

**Art. 18.** La Société sera engagée par la signature d'un Administrateur de la Société ou d'une personne dûment autorisée, ou encore de toute autre manière telle que déterminée par une résolution du Conseil.

**Art. 19.** La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira les missions requises par la loi applicable.

**Art. 20.** Comme plus spécifiquement décrit ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions, à tout moment, dans les seules limites imposées par la loi. Un actionnaire de la Société peut demander à la Société de racheter

tout ou partie de ses Actions et la Société rachètera dans ce cas ces Actions, en restant dans les limites tracées par la loi et les présents statuts ainsi que le prospectus de la Société et sous réserve de tout événement de suspension, tel que décrit à l'article 21 des présents statuts. Le prix par Action à payer à l'actionnaire sera fondé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) telle que déterminée au Jour d'Évaluation correspondant, conformément aux dispositions de l'article 22 ci-après et sera payable endéans les 15 Jours Ouvrables suivants. Si en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de la Société, il n'est pas possible d'effectuer les paiements dans le délai susmentionné, le paiement sera effectué aussitôt que cela sera normalement possible, sans intérêt.

Pour les besoins de cet article, les conversions d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sont assimilées à un rachat pour le premier et une souscription pour le second.

Toute demande de rachat doit être présentée irrévocablement par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou à l'adresse de la personne ou de l'organisme désigné par la Société comme agent de rachat des Actions.

La Société pourra, si l'actionnaire sollicitant le rachat l'accepte, payer le prix de rachat en nature en attribuant à cet actionnaire des titres du Portefeuille concerné de même valeur que celle des Actions à racheter. La nature et le type de ces actifs seront déterminés par décision discrétionnaire de la Société de manière équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires, et l'évaluation ainsi faite sera confirmée par un rapport du réviseur. Le prospectus déterminera qui supportera les coûts relatifs à cette attribution de titres.

Si à un moment quelconque les demandes de rachat et/ou de conversion dépassent un certain niveau déterminé par le Conseil au regard du nombre d'Actions émises au titre d'une Classe déterminée, le Conseil peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat et/ou de conversion seront différées pour une durée et dans des conditions que le Conseil estime être dans le meilleur intérêt de la Société conformément au prospectus de la Société. Au Jour d'Évaluation suivant ce délai, ces demandes de rachats ou de conversions seront prioritaires par rapport aux demandes ultérieures. Si le(s) rachat(s) et/ou le(s) conversion(s) est/sont différé(s), la Société informera les actionnaires concernés en conséquence.

La Société peut procéder à un rachat forcé des actions détenues par un Actionnaires lorsque:

- un rachat a pour conséquence de diminuer la détention de l'Actionnaire qui rachète en-deçà du seuil minimal applicable. (A cette fin, une conversion d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sera traité comme un rachat eu égard au premier Portefeuille et comme une souscription eu égard au second Portefeuille;
- la Société a émis des Actions à l'attention d'un investisseur mais n'a pas reçu en échange l'argent correspondant à la souscription à la date prévue ou après ladite date (ainsi que cela sera ultérieurement décrit dans le prospectus de la Société); ou
- la détention par l'Actionnaire porterait atteinte aux intérêts de la Société, d'un Portefeuille, d'une Classe ou du Conseiller en Investissement.

Lorsque cela est expressément prévu par le prospectus, en cas de réception au cours d'un Jour d'Évaluation de demandes de rachat d'Actions pour un nombre supérieur à un certain pourcentage (défini dans le prospectus) du nombre total d'Actions existantes à ce Jour d'Évaluation, la Société peut, dans la mesure où la Société assure un traitement équitable entre tous les actionnaires, choisir de distribuer aux actionnaires demandant le rachat des avoirs du Portefeuille correspondant dont la valeur dans les livres de la Société à ce Jour d'Évaluation représente, autant que possible, la même proportion d'avoirs du Portefeuille correspondant, que celle représentée par les Actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues par rapport au nombre total d'Actions de ce Portefeuille en circulation; tout solde étant payé en liquidités. (A cette fin, une conversion d'Actions d'un Portefeuille donné en Actions d'un autre Portefeuille sera traitée comme un rachat eu égard au premier Portefeuille et comme une souscription eu égard au second Portefeuille). Le caractère équitable pour tous les actionnaires d'un tel transfert de propriété ainsi que la valorisation retenue devront être confirmés par un rapport du réviseur de la Société.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'un Portefeuille déterminé en Actions d'un autre Portefeuille à condition que le prospectus en vigueur en prévoie expressément la possibilité et dans les conditions spécifiées dans ledit prospectus, et que le Conseil puisse imposer des restrictions concernant, inter alia, la fréquence des conversions, et puisse soumettre les conversions au paiement de frais dont il déterminera le montant dans le prospectus en vigueur. Les conversions d'Actions d'une Classe d'un Portefeuille en Actions d'une autre Classe (dans un même Portefeuille ou entre Portefeuilles) ne sont pas autorisées, sauf si le Conseil en décide autrement et/ou cela est spécifié dans le prospectus.

**Art. 21.** La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions dans tout Portefeuille lorsque:

- a) un marché ou une bourse de valeurs reconnue quelconque sur lequel une portion substantielle des investissements de la Société est cotée, se trouve fermé, sauf pour les fermetures normales, ou lorsque les échanges sont substantiellement réduits ou suspendus;
- b) la réalisation des investissements du ou des Portefeuille(s) concerné(s) ou la détermination de la valeur de ses/leurs actifs n'est pas possible en raison notamment d'une crise locale, d'une rupture des communications ou de circonstances similaires;

c) dans l'hypothèse où, suite à des restrictions de change ou autres ou à des difficultés affectant le transfert ou la remise de fonds, des transactions deviennent impossibles ou impraticables, ou dans l'hypothèse où l'acquisition et la vente d'actifs ne peuvent pas être effectuées au taux habituel de change;

d) à défaut d'une suspension, les Portefeuilles concernés, la Société ou ses actionnaires subirai(en)t un préjudice financier quelconque qui ne serait pas subi en cas de suspension;

e) à partir de la date de publication d'une convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dont l'objet est la dissolution de la Société, de tous Portefeuilles ou Classes d'Actions, ou la fusion de la Société ou de tout Portefeuille, ou l'information des actionnaires de la décision du Conseil de liquider des Portefeuilles ou des Classes d'actions ou de fusionner des Portefeuilles;

ainsi que dans toutes autres situations décrites dans le prospectus.

Une pareille suspension, pour un Portefeuille, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et sur l'émission et le rachat des Actions d'un autre Portefeuille.

La Société suspendra l'émission et le rachat des Actions (i) dans la cas d'une décision volontaire de liquider la Société, le jour ou après le jour de publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale statuant sur ce sujet, ou (ii) dès la survenance d'un fait entraînant sa mise en liquidation ou (iii) sur ordre de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Toute suspension sera portée à la connaissance des personnes susceptibles d'en être affectées par la Société de manière appropriée. Les actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions seront informés d'une telle suspension par écrit, ou par tous autres moyens de communication endéans les sept (7) jours de leur demande et seront promptement informés de la cessation de cette suspension.

**Art. 22.** La Valeur Nette d'Inventaire par Action, le Prix d'Emission ainsi que le Prix de Rachat d'Actions pour chaque Classe de chaque Portefeuille seront déterminés dans la devise d'expression de la Classe concernée dans le Portefeuille en question au moins une fois par mois, aux jours déterminés par le Conseil et indiqué dans le prospectus (un «Jour d'Evaluation»), durant lesquels les établissements bancaires sont ouverts au Grand-Duché de Luxembourg.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de chaque Portefeuille est calculée en divisant la proportion des avoirs de la Société correctement attribuable à la Classe donnée du Portefeuille considéré, diminués de la proportion du passif de la Société correctement attribuable à la Classe dans ce Portefeuille, par le nombre total d'Actions de cette Classe dans ce Portefeuille émises et en circulation au Jour d'Evaluation considéré.

Les actifs seront évalués conformément aux principes indiqués dans le prospectus et selon des règles et lignes de conduite en matière d'évaluation, approuvées par le Conseil de temps à autre («les Règles d'Evaluation»).

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe de chaque Portefeuille se fera de la manière suivante:

(1) Les actifs de la Société seront censés inclure:

- (i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- (ii) tous les effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (iii) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, autres investissements et titres qui sont la propriété de la Société;
- (iv) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en nature, dans la mesure connue par la Société étant entendu que la Société peut procéder à des ajustements au regard des fluctuations de la valeur marchande des titres occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;
- (v) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (vi) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;
- (vii) la valeur liquidative de tous les contrats à terme et options d'achat et de vente que la Société a en position ouverte.
- (viii) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient, en ce compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets à escompte, effets et billets payables à vue et tous montants à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore encaissés, correspondra à la valeur nominale de ces avoirs sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être perçue en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le Conseil en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) la valeur de toutes les valeurs mobilières du Portefeuille qui sont admises à la Cote Officielle est généralement basée sur le dernier prix disponible ou tout autre prix tel que ceci est plus amplement décrit dans le prospectus en vigueur de la Société, la valeur de toutes les valeurs mobilières qui sont traitées sur un autre Marché Réglementé sera déterminée sur base du dernier cours disponible concerné sur le marché principal sur lequel ces valeurs sont traitées ou tout autre cours tel que ceci est plus amplement décrit dans le prospectus en vigueur de la Société, et/ou tel que fourni par un service de cotation approuvé par la Société; et les autres titres seront évalués sur base de leur cours en vigueur le Jour d'Evaluation concerné ou de leur équivalent en termes de rendement, tel que fourni par un ou plusieurs courtiers ou services de cotation. Si ces prix ne sont pas représentatifs de leur juste valeur, les valeurs mobilières de même que tous

autres actifs autorisés, en ce compris les valeurs qui ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs ou traitées sur un Marché Réglementé, seront évalués à leur juste valeur de revente, telle que déterminée de bonne foi, par et sous la direction du Conseil;

(iii) instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée de tout intérêt échu ou en utilisant une méthode de coût amorti, sous réserve des dispositions du prospectus en vigueur. La méthode de coût amorti peut occasionner des périodes durant lesquelles la valeur dévie du prix que le Portefeuille correspondant recevrait s'il vendait l'investissement. Le conseiller en investissement concerné de la Société évaluera, de temps à autre, cette méthode d'évaluation et recommandera des changements, le cas échéant, de façon à permettre que ces actifs soient évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément à la procédure établie par le Conseil. Si le conseiller en investissement considère qu'une déviation par rapport au coût amorti par Action peut donner lieu à une dilution matérielle ou à d'autres résultats injustes vis-à-vis des Actionnaires, le conseiller en investissement pourra prendre toute mesure correctrice, s'il en existe, tel qu'il le juge approprié, de façon à éliminer ou réduire, dans la mesure où cela est raisonnablement possible, la dilution ou les résultats injustes;

(iv) les valeurs mobilières émises par des fonds d'investissement de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire concernée disponible ou conformément au paragraphe (ii) ci-dessus lorsque ces valeurs mobilières sont cotées, sous réserve des dispositions du prospectus en vigueur;

(v) les swaps seront évalués à la valeur nette actuelle de leur cash-flows comme indiqué dans le prospectus en vigueur;

(vi) La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'option qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur tout autres marchés organisés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément à la politique établie par le Conseil, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés organisés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil de façon juste et raisonnable.

Le Conseil peut de façon discrétionnaire autoriser d'autres méthodes d'évaluation devant être utilisées s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

(3) Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(i) tous les emprunts, effets échus et autres montants dus;

(ii) tous les frais d'administration échus tels que décrits dans le prospectus, y compris sans s'y limiter les frais de sa constitution et frais d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle, ainsi que les honoraires et dépenses légales, de contrôle de qualité, de révision, de gestion, de garde des avoirs, d'agent payeur et d'agent d'administration centrale de la Société, les frais relatifs à l'achat et à la vente de titres du Portefeuille, le coût des publications légales, des prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des Actionnaires, les frais de traduction, de publication, d'enregistrement, des autorités gouvernementales relatifs à l'enregistrement des Actions dans des juridictions étrangères, les dépenses de compte-rendu (comprenant notamment les soumissions de dossiers auprès des autorités fiscales des différentes juridictions), les frais de communication, les rémunérations des administrateurs et, si besoin, des «Dirigeants» (sauf s'ils ont décliné une telle rémunération) ainsi que les dépenses raisonnables de promotion, de publicité, de service aux investisseurs et généralement toutes autres dépenses ayant trait à l'administration de la Société;

(iii) toutes les obligations connues, échues ou non encore échues, en ce compris toutes obligations contractuelles de paiement en espèces ou en nature venues à échéance, en ce compris le montant de dividendes déclarés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui demeure par conséquent impayé jusqu'au jour où ces dividendes reviennent à la Société par prescription;

(iv) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toute autre provision ou réserve autorisées et approuvées par le Conseil; et

(v) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit, envers des tiers.

(4) Le Conseil établira un portefeuille d'actifs pour chaque Portefeuille de la manière suivante:

(i) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des Actions de chaque Portefeuille seront affectés, dans les livres de la Société, au Portefeuille établi et les actifs, engagements, revenus et frais y afférant seront affectés à ce Portefeuille conformément aux dispositions des présents statuts;

(ii) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres de la Société, au même Portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Portefeuille concerné;

(iii) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Portefeuille déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué au Portefeuille en question; les engagements seront répartis entre les Portefeuilles, les tiers créanciers n'ayant seulement recours qu'aux actifs du Portefeuille concerné;

(iv) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué par le Conseil à un Portefeuille particulier, cet actif ou engagement sera attribué par le Conseil après consultation des réviseurs, d'une manière considérée comme équitable et raisonnable eu égard à toutes les circonstances en l'espèce;

(v) à la date de clôture pour la détermination de tout dividende déclaré pour un Portefeuille, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Portefeuille sera diminuée du montant de ce dividende;

(vi) ces règles seront applicables mutatis mutandis à la répartition des actifs et passifs entre Classes d'Actions d'un même Portefeuille.

(5) Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

(i) les Actions devant être rachetées en vertu de l'article 20 des présents statuts seront considérées comme des Actions émises et prises en considération jusqu'au moment juste après l'interruption des transactions, tel que défini dans le prospectus au Jour d'Evaluation concerné et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé considérées comme une dette de la Société;

(ii) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Portefeuille seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Portefeuille concerné;

(iii) les actifs et dettes exprimés dans des devises autres que la devise de dénomination d'un Portefeuille (la «Devise de Dénomination») seront convertis dans la Devise de Dénomination de ce Portefeuille au prix du marché applicable au moment de l'évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera arrondie à la deuxième décimale, sauf disposition contraire du prospectus;

(iv) si une Classe d'un Portefeuille est disponible dans une devise autre que la Devise de Dénomination, la Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe dans ce Portefeuille sera traduite dans cette autre devise au cours applicable au Jour d'Evaluation et arrondie à l'unité monétaire de référence la plus proche;

(v) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tous achats ou ventes de titres contractés par la Société durant ce Jour d'Evaluation.

Toutes les Règles d'Evaluation et évaluations seront conformes aux principes comptables généralement admis. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, les Règles d'Evaluation approuvées par le Conseil et toute décision prise par celui-ci ou par son délégué en rapport avec le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire seront définitives et lieront la Société ainsi que les actionnaires actuels, passés ou futurs. Le résultat de chaque calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et de la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera certifié par un Administrateur ou par une personne dûment autorisée à cet effet.

**Art. 23.** L'année sociale de la Société débutera le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se terminera le 31 mars de la même année. La première année sociale de la Société débute à la date de constitution de la Société et se termine le 31 mars 2008.

Les comptes de la Société seront exprimés en US Dollars, ou, en ce qui concerne un quelconque Portefeuille, dans toute autre devise ou devises à déterminer par le Conseil. Lorsque différents Portefeuilles existeront, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces Portefeuilles sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en Us Dollars et additionnés en vue de l'établissement des comptes consolidés de la Société. Les comptes annuels, en ce compris le bilan et le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil et l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle seront envoyés et/ou publiés et rendus disponibles conformément à la loi applicable.

**Art. 24.** L'assemblée générale des actionnaires de chaque Portefeuille décidera, sur recommandation du Conseil pour chaque Portefeuille, de l'usage à faire du bénéfice annuel eu égard à chaque Portefeuille ou Classe. Les dividendes, s'il y en a, seront déclarés en faveur du nombre d'Actions en circulation dans chaque Portefeuille ou Classe au jour de l'attribution du dividende, telle que cette date sera déterminée par le Conseil pour un dividende intérimaire et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour un dividende annuel, et seront payés aux détenteurs de ces Actions conformément aux modalités prévues par la loi.

Les dividendes déclarés seront payés dans les devises telles que désignées par le Conseil, et pourront être payés au lieu et temps à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut déterminer en dernier lieu le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement. Des dividendes d'Actions pourront être déclarés.

Le Conseil pourra déclarer et mettre en paiement un dividende intérimaire eu égard à chaque Portefeuille conformément à la loi applicable.

**Art. 25.** Toutes sommes auxquelles les actionnaires auront droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamées par ceux auxquels elles reviennent avant la clôture des opérations de liquidation, seront déposées en faveur de leurs ayants droit auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg conformément à la loi applicable.

**Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque Classe de chaque Portefeuille sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Classe de chaque Portefeuille en proportion du nombre d'Actions de cette Classe qu'ils détiennent dans ce Portefeuille.

Le Conseil peut décider de fermer un Portefeuille ou une Classe au cas où les actifs nets de ce Portefeuille ou de cette Classe diminuent en-deçà ou n'a pas atteint un montant considéré par le Conseil comme étant un niveau minimum pour un tel Portefeuille ou une telle Classe pour fonctionner de façon économiquement efficace, ou d'une façon économiquement rationnelle, ou si un changement dans la situation économique et politique relative au Portefeuille ou à la Classe concerné(e) justifierait une telle clôture ou, pour d'autres raisons que le Conseil juge être dans l'intérêt des actionnaires. La décision de clôture sera publiée avec les informations appropriées dans les journaux choisis par le Conseil et/ou envoyée aux actionnaires et/ou communiquée par d'autres moyens permis par la loi applicable ou considérés comme appropriés par le Conseil avant la date effective de la clôture. Si le Conseil n'en décide pas autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour assurer un traitement égalitaire entre les actionnaires, les actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) peuvent continuer de demander le rachat ou, s'il y a lieu, la conversion de leurs Actions. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leur bénéficiaires au moment de la fin de la clôture du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) seront déposés chez le dépositaire pour une période de six mois après la fin de la clôture. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues dans le paragraphe précédent, le Conseil peut décider de clôturer un Portefeuille ou une Classe par apport dans un autre Portefeuille ou une autre Classe. Une telle décision sera communiquée de la même façon que celle décrite au paragraphe précédent. Une telle publication sera faite avant la date à laquelle le regroupement deviendra effectif conformément aux lois et règlements applicables, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions avant que le regroupement avec un autre Portefeuille ou Classe ne devienne effectif.

Le Conseil peut aussi, dans les mêmes circonstances que celles prévues précédemment, décider de fermer un Portefeuille ou une Classe par apport dans un autre organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi de 2002. Une telle décision sera publiée de la même manière que décrite précédemment. Une telle publication sera faite avant la date à laquelle l'apport est effectif, conformément à la loi applicable pour permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions, avant que l'opération entraînant l'apport dans un autre organisme de placement collectif dans des valeurs mobilières, ne devienne effective. En cas d'apport dans un autre organisme de placement collectif du type «fonds commun de placement», l'apport sera opposable uniquement aux actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) qui auront expressément approuvé l'apport.

Dans le cas où le Conseil détermine que l'intérêt des actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) ou qu'un changement dans la situation économique ou politique relatif au Portefeuille ou à la Classe concerné(e) a eu lieu qui pourrait le justifier, l'exigent, la réorganisation d'un Portefeuille ou d'une Classe, par le biais d'une division en deux ou plusieurs Portefeilles ou Classes, pourra être décidée par le Conseil. Une telle décision sera publiée de la même manière que décrite précédemment. Une telle publication sera faite avant la date à laquelle la réorganisation devient effective, conformément à la loi applicable, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat, sans frais, de leurs Actions avant que l'opération entraînant la division en deux ou plusieurs Portefeilles ou Classes ne devienne effective.

Chacune des décisions de clôture, de regroupement, d'apport ou de division peut aussi être prise par une assemblée séparée des actionnaires du Portefeuille ou de la Classe concerné(e) pour laquelle aucun quorum ne sera requis et au sein de laquelle la décision sera prise à la majorité simple des Actions votant à l'assemblée.

**Art. 27.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi applicable.

**Art. 28.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont traitées conformément aux dispositions de la loi applicable.

#### *Souscription et paiement*

Le capital social initial est fixé à quatre cent mille US Dollars (USD 400.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions.

Les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

CAPITAL GROUP INTERNATIONAL, INC., ci-avant désignée, a souscrit quarante mille (40.000) Actions de la Classe X dans le PORTEFEUILLE CIP EMERGING MARKETS DEBT FUND sans valeur nominale à un prix d'émission de dix US Dollars (USD 10,-), chacune entièrement libérée en espèces.

En conséquence, la Société a à sa disposition un montant de quatre cent mille dollars (USD 400.000,-), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Assemblée Générale des actionnaires*

La comparante, en sa capacité d'unique actionnaire (l'«Actionnaire») de la société a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2008:

- M. Hamish Forsyth, Executive Vice President et Director, né le 9 mai 1969 à Kettering (Angleterre), ayant son domicile professionnel au 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (Royaume-Uni);
- M. Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Senior Vice President et Director, né à Tunis (Tunisie) le 29 novembre 1952, ayant son domicile professionnel au 10, avenue des Morgines, P.O. Box 310, Petit-Lancy 1,1213 Suisse (Suisse);
- M. Sinisa Vacic, Assistant Vice President, né à Belgrade le 6 octobre 1970 (Yougoslavie), ayant son domicile professionnel au 10, avenue des Morgines, P.O. Box 310, Petit-Lancy 1,1213 Suisse (Suisse);
- M. Stephen Gosztony, Executive Vice President and Director, né à Madrid le 23 août 1961 (Espagne), ayant son domicile professionnel au 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (Royaume-Uni);
- M. Laurentius Harrer, Senior Vice President, né à Mellersdorf le 2 avril 1965 (Allemagne), ayant son domicile professionnel au 333 South Hope Street, Los Angeles, California 90071 (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Luis Freitas de Oliveira, President and Director, né à Belo Horizonte le 11 juin 1967 (Brésil), ayant son domicile professionnel au 3, Place des Bergues, 1201 Genève (Suisse);
- M. Mark Brett, Senior Vice President, né à Londres le 25 août 1958 (Angleterre), ayant son domicile professionnel au 40 Grosvenor Place, London, SW1X 7GG (Royaume-Uni).

*Deuxième résolution*

A été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2008:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 65.477.

*Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Dépenses*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature qu'ils soient qui devront être supportés par la Société des suites de son organisation s'élèvent à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes comparaissantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. Gutton, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, LAC/2007/2448. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007027812/220/1295.

(070040001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

**Deltalux Holdings LP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.356.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société que les démissions de Messieurs Hille-Paul Schut et Alan Botfield en tant que gérants de la Société sont acceptées avec effet au 10 janvier 2007. Par ailleurs, Monsieur Max Galowich, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et Monsieur Steve Kieffer, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxem-



bourg ont été nommés aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 10 janvier 2007, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance du 10 janvier 2007 de la Société que le siège social de la Société est transféré du 25B, boulevard Royal L-2449 à Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 à Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024357/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Carlo Tassara International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 98.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007000136/231/13.

(070018276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**HEVAF Master B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.400,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.683.

In the year two thousand six, on the twenty-eight day of December,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND;

hereby represented by Mrs Martine Linster, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 December 2006,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of HEVAF MASTER B S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of HEVAF MASTER B S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N ° 1779 dated 22 September 2006. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N ° 1943 of October 17 2006, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-117.683.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred eighty-one thousand seven hundred euros (EUR 781,700.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand four hundred euros (EUR 18,400.-) divided into one hundred eighty-four (184) shares (eighty four (84) class A ordinary shares, fifty (50) class B ordinary shares and fifty (50) class C ordinary shares), each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to eight hundred thousand one hundred euros (EUR 800,100.-) divided into eight thousand one (8,001) shares (five hundred thirty-eight (538) class A ordinary shares, seven thousand three hundred fifty-seven (7,357) class B ordinary shares and one hundred six (106) class C ordinary shares), each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

2. To issue four hundred fifty-four (454) new class A ordinary shares, seven thousand three hundred seven (7,307) new class B ordinary shares fifty-six (56) new class C ordinary shares, along with an aggregate share premium of forty-four euros (EUR 44.-), so as to raise the number of shares from one hundred eighty-four (184) shares (eighty-four (84) class A ordinary shares, fifty (50) class B ordinary shares and fifty (50) class C ordinary shares) to eight thousand one (8,001) shares (five hundred thirty-eight (538) class A ordinary shares, seven thousand three hundred fifty-seven (7,357) class B ordinary shares and one hundred six (106) class C ordinary shares), each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of four hundred fifty-four (454) new class A ordinary shares, seven thousand three hundred seven (7,307) new class B ordinary shares and fifty six (56) new class C ordinary shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each by HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, and to accept payment in full of each of these shares and the aggregate share premium of forty-four euros (EUR 44.-) by a contribution in kind and a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred eighty-one thousand seven hundred euros (EUR 781,700.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand four hundred euros (EUR 18,400.-) divided into one hundred eighty-four (184) shares (eighty four (84) class A ordinary shares, fifty (50) class B ordinary shares and fifty (50) class C ordinary shares), each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to eight hundred thousand one hundred euros (EUR 800,100.-) divided into eight thousand one (8,001) shares (five hundred thirty-eight (538) class A ordinary shares, seven thousand three hundred fifty-seven (7,357) class B ordinary shares and one hundred six (106) class C ordinary shares), each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

*Second resolution*

The single partner resolves to issue four hundred fifty-four (454) new class A ordinary shares, seven thousand three hundred seven (7,307) new class B ordinary shares fifty-six (56) new class C ordinary shares, along with an aggregate share premium of forty-four euros (EUR 44.-), so as to raise the number of shares from one hundred eighty-four (184) shares (eighty four (84) class A ordinary shares, fifty (50) class B ordinary shares and fifty (50) class C ordinary shares) to eight thousand one (8,001) shares (five hundred thirty-eight (538) class A ordinary shares, seven thousand three hundred fifty-seven (7,357) class B ordinary shares and one hundred six (106) class C ordinary shares), each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared Ms. Martine Linster, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, by virtue of the proxy referred to here above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, for four hundred fifty-four (454) new class A ordinary shares, seven thousand three hundred seven (7,307) new class B ordinary shares

and fifty-six (56) new class C ordinary shares of the Company with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and to make payment in full for each such shares and an aggregate share premium of forty-four euros (EUR 44.-), by a contribution in kind of seven hundred seventy-six thousand one hundred forty-four euros (EUR 776,144.-), consisting in the conversion of three interest free loans (constitutive of unquestionable and immediately payable claims) of an aggregate amount of seven hundred seventy-six thousand one hundred and forty-four euros (EUR 776,144.-), which have been entered into by HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of Hines European Value Added Fund as lender and the Company, as borrower respectively on 20 July 2006 and 29 September 2006 (the «Contribution in Kind») and a contribution in cash for an amount of five thousand six hundred euros (EUR 5,600.-) (the «Contribution in Cash»).

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership by HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, of the Contribution in Kind and the Contribution in Cash have been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in kind and a contribution in cash consisting of the Contribution in Kind and the Contribution in Cash and to allot the four hundred fifty-four (454) new class A ordinary shares, seven thousand three hundred and seven (7,307) new class B ordinary shares and fifty six (56) new class C ordinary shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND.

#### *Fourth resolution*

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda. Article 5 of the articles of incorporation shall now read as follows:

« **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at eight hundred thousand one hundred euros (EUR 800,100.-) divided into:

- five hundred thirty-eight (538) class A ordinary shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up;
- seven thousand three hundred fifty-seven (7,357) class B ordinary shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up;
- one hundred six (106) class C ordinary shares, with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

The class A ordinary shares, the class B ordinary shares and the class C ordinary shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares».

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the «Proceeds») shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a «Targeted Investment»). Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the «Net Asset Value») is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and

etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of Ordinary Shares, such expense shall be allocated between the classes of Ordinary Shares according to the following formula:

$$\text{Expenses not linked to a specific investment} \times \frac{\text{Acquisition cost of each Targeted Investment attributed to each class of Ordinary Shares}}{\text{Acquisition cost of all the Company's assets}}$$

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the shareholders of each class of Ordinary Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) acquisition of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the «Distributions») up to the Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above in case a Distribution to which the shareholders of a class of Ordinary Shares which has a positive Net Asset Value are entitled, is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned, the shareholders of a class of Ordinary Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

$$\text{Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned} \times \frac{\text{Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law}}{\text{Aggregate of all the positive Net Asset Values of the Company}}$$

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Ordinary Share of the class of Ordinary Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Ordinary Shares of the class of Ordinary Shares concerned divided by the total number of Ordinary Shares issued within the relevant class of Ordinary Shares.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

#### *Fifth resolution*

The single partner resolves to authorise any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately ten thousand two hundred euros (€ 10,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND;

représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 décembre 2006.

La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de HEVAF MASTER B S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de HEVAF MASTER B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la

«Société»), constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1779 du 22 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1943 du 17 octobre 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 117.683.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent quatre vingt-un mille sept cents euros (781.700,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de dix-huit mille quatre cents euros (18.400,- EUR) divisé en cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales (quatre-vingt-quatre (84) parts sociales ordinaires de classe A, cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe B et cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe C), ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à huit cents mille cent euros (800.100,- EUR) divisé en huit mille une (8.001) parts sociales (cinq cent trente-huit (538) parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent cinquante-sept (7.357) parts sociales ordinaires de classe B et cent six (106) parts sociales ordinaires de classe C), chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Émettre quatre cent cinquante-quatre (454) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent sept (7.307) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B et cinquante-six (56) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C avec une prime d'émission d'un montant de quarante-quatre euros (44,- EUR) de manière à porter le nombre de parts sociales de cent quatre-vingt-quatre (184) (quatre-vingt-quatre (84) parts sociales ordinaires de classe A, cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe B et cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe C), à huit mille une (8.001) parts sociales (cinq cent trente-huit (538) parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent cinquante-sept (7.357) parts sociales ordinaires de classe B et cent six (106) parts sociales ordinaires de classe C), chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Accepter la souscription de quatre cent cinquante-quatre (454) parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent sept (7.307) parts sociales ordinaires de classe B, cinquante-six (56) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales et de la prime d'émission d'un montant de quarante-quatre euros (44,- EUR) par un apport en nature et par paiement en numéraire.

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-un mille sept cents euros (781.700,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de dix-huit mille quatre cents euros (18.400,- EUR) divisé en cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales (quatre-vingt-quatre (84) parts sociales ordinaires de classe A, cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe B et cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe C), ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à huit cent mille cent euros (800.100,- EUR) divisé en huit mille une (8.001) parts sociales (cinq cent trente-huit (538) parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent cinquante-sept (7.357) parts sociales ordinaires de classe B et cent six (106) parts sociales ordinaires de classe C), chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre quatre cent cinquante-quatre (454) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent sept (7.307) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B et cinquante-six (56) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C avec une prime d'émission d'un montant de quarante-quatre euros (44,- EUR) de manière à porter le nombre de parts sociales de cent quatre-vingt-quatre (184) (quatre-vingt-quatre (84) parts sociales ordinaires de classe A, cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe B et cinquante (50) parts sociales ordinaires de classe C), à huit mille une (8.001) parts sociales (cinq cent trente-huit (538) parts sociales ordinaires de classe A, sept mille trois cent cinquante-sept (7.357) parts sociales ordinaires de classe B et cent six (106) parts sociales ordinaires de classe C), chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

### *Souscription et Paiement*

Ensuite est intervenue Martine Linster, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, quatre cent cinquante-quatre (454) nouvelles parts sociales de classe A, sept mille trois cent sept (7.307) nouvelles parts sociales de classe B et cinquante-six (56) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), et libérer intégralement la totalité de ces parts sociales et une prime d'émission d'un montant de quarante-quatre (44,- EUR) par un apport en nature de sept cent soixante-seize mille cent quarante-quatre euros (776.144,- EUR), consistant en la conversion de trois prêts sans intérêts (constitutifs de créances certaines, liquides et exigibles) d'un montant total de sept cent soixante-seize mille cent quarante-quatre euros (776.144,- EUR) lesquels ont été conclus par HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND en tant que prêteur et la Société, en tant qu'emprunteur respectivement le 20 juillet 2006 et le 29 septembre 2006 (l'«Apport en Nature») et un apport en numéraire d'un montant de cinq mille six cent euros (5.600,- EUR) (l'«Apport en Numéraire»).

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les preuves de l'existence et de la propriété par HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND de l'Apport en Nature et de l'Apport en Numéraire ont été rapportées au notaire soussigné.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature correspondant à l'Apport en Nature et un apport en numéraire correspondant à l'Apport en Numéraire et d'attribuer les quatre cent cinquante-quatre (454) nouvelles parts sociales de classe A, sept mille trois cent sept (7.307) nouvelles parts sociales de classe B et cinquante-six (56) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND.

### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour. L'article 5 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à huit cents mille cent euros (800.100,- EUR) divisé en:

- cinq cent trente-huit (538) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- sept mille trois cent cinquante-sept (7.357) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- cent six (106) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B et les parts sociales ordinaires de classe C, ainsi que les parts sociales ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des «Parts Sociales Ordinaires».

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires ainsi que tous autres produits (tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé comme défini plus bas) relatifs à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (tous ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou les classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun, un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque classe de Parts Sociales Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe de Parts Sociales Ordinaires, le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance conservera (conserveront) la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires. A cette fin, le ou les Gérant

(s) ou, le cas échéant, le Conseil de gérance établira (établiront) des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsque qu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe de Parts Sociales Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque ré-évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de Parts Sociales Ordinaires, une telle dépense sera allouée entre les classes de Parts Sociales Ordinaires selon la formule suivante:

$$\text{Dépenses non liées à un investissement spécifique} \times \frac{\text{Coût d'acquisition de chaque Investissement Visé attribué à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires}}{\text{Coût d'acquisition de tous les actifs de la Société}}$$

Dans la mesure permise par la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les porteurs de parts de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires auront un droit exclusif vis-à-vis des distributions sous la forme de (i) dividendes, (ii) d'acquisition de Parts propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société (les «Distributions») dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée.

Nonobstant le principe exposé plus haut, dans l'hypothèse d'une Distribution à laquelle les porteurs de parts d'une classe de Parts Sociales Ordinaires qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive ont droit, n'est pas autorisée en vertu de la loi applicable dans la limite du montant total de la Valeur Nette d'Inventaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée, les porteurs de parts d'une classe de Parts Sociales Ordinaires qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive auront seulement droit à une Distribution égale à:

$$\text{Valeur Nette d'Inventaire de Parts Sociales Ordinaires concernées} \times \frac{\text{Montant cumulé des Distributions autorisées par le droit applicable}}{\text{Cumul de toutes les Valeurs Nettes d'Inventaire positives de la Société}}$$

Le montant à distribuer conformément aux principes exposés plus haut par Part Sociale Ordinaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée sera égal au montant total distribué à toutes les Parts Sociales de la classe des Parts Sociales Ordinaires concernée divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises dans la classe de Parts Sociales concernée.

Chaque Part Sociale Ordinaire confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LOESCH de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à dix mille deux cents euros (€ 10.200,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 30, case 2. — Reçu 7.817,44 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025308/220/372.

(070019059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**New Bati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.825.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 janvier 2007.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> M. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007000503/241/13.

(070018286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**R.S.W. Services Import/Export S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6683 Merttert, 43, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 46.644.

---

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

*Pour la société R.S.W. SERVICES IMPORT/EXPORT S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2007023482/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04962. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070017009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 18 mai 2006*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Roberto De Luca, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission INTERNATIONALE NEDERLANDEN (LUXEMBOURG) TRUST S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste de Commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 18 mai 2006.



Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007024455/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00663. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070018409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Parc Helfent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue M. Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.575.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023485/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10183. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Phiconbmb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.259.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023487/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10227. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Shasan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.877.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023488/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10228. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Plock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.576.

Résultant du Contrat de Vente d'Actions, daté le 18 décembre 2006, les actionnaires de la société seront dorénavant les suivants:

- David F. Sharkey, résidant à Dublin 18, Waverly, Westminster road, Foxrock en Irlande avec 501 actions
- Derek Sharkey, résident à Dublin 18, 20 The Oaks, Carrickmines Wood, Cabinteely en Irlande avec 249 actions
- Douglas Farrell, résidant à Dublin, 11 Oakley road, Ranelagh, Dublin 6 en Irlande avec 85 actions

- Paul McCarthy, résidant à Dublin, 22 Wynberg Park, Blackrock, Dublin en Irlande avec 85 actions
- Francis Colgan, résidant à Dublin, 34 Weston Park Churchtown, Dublin 14 en Irlande avec 28 actions
- Edward Rooney, résidant à Dublin, 328 Malahide Marina, Malahide, Dublin en Irlande avec 27 actions
- Terence McGowan, résidant à 22 Dublin, 10 Avonmore, en Irlande avec 25 actions

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

J. Dejans.

Référence de publication: 2007023622/4726/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023490/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023492/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023494/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10193. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.583.

Résultant du Contrat de Vente d'Actions, daté le 18 décembre 2006, les actionnaires de la société seront dorénavant les suivants:

- David F. Sharkey, résidant à Dublin 18, Waverly, Westminster road, Foxrock en Irlande avec 501 actions

- Derek Sharkey, résidant à Dublin 18, 20 The Oaks, Carrickmines Wood, Cabinteely en Irlande avec 249 actions
- Douglas Farrell, résidant à Dublin, 11 Oakley road, Ranelagh, Dublin 6 en Irlande avec 85 actions
- Paul McCarthy, résidant à Dublin, 22 Wynberg Park, Blackrock, Dublin en Irlande avec 85 actions
- Francis Colgan, résidant à Dublin, 34 Weston Park Churchtown, Dublin 14 en Irlande avec 27 actions
- Edward Rooney, résidant à Dublin, 328 Malahide Marina, Malahide, Dublin en Irlande avec 28 actions
- Terence McGowan, résidant à 22 Dublin, 10 Avonmore, en Irlande avec 25 actions

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

J. Dejans.

Référence de publication: 2007023624/4726/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023496/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10195. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Société Immobilière Pandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.259.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023497/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10196. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Indau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.253.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 mai 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

INDAU S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007023498/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10853. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Luxrule S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 93.226.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007024244/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10450. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Naet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 47.518.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023499/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10786. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Flux International Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.525,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 123.296.

1) L'adresse privée de M. Frank van Dorth, gérant A de la société, publiée incorrectement  
doit être changée en:

Kasteellaan 38, NL-1829 BG Oudorp

2) L'adresse privée de M. Jacobus M. J. M. Kuipers, associé de la société, publiée  
incorrectement doit être changée en:

Kloostertuin 17, NL-3994 ZJ Houten

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2007023626/4726/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Green Bear S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 24 octobre 2006 que

la société BEARS & SONS S.A., société anonyme régie par les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 54.468,

a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

la société ORCO HOLDING, société anonyme régie par les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 46.918,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

*Pour la Société*

A. Semik

*Mandataire*

Référence de publication: 2007023627/1273/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**MGI Fisogest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.114.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 octobre 2006*

*Gerants:*

L'Associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Dominique Gossart né le 19 mai 1965 à Tournai (Belgique) demeurant professionnellement au 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg de ses fonctions de gérant unique avec effet immédiat en date du 31 octobre 2006.

- nomination de Monsieur Nico Hansen, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions de gérant unique, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023643/1218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 98.549.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 décembre 2006 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'Assemblée des associés statuant sur les comptes 2006 et devant se tenir en 2007. Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique, demeurant au 17, allée des Poiriers à L-2630 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif, demeurant au 30, rue Tony Dutreux à L-1429 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

MEDERACH INVESTMENTS S.à.r.l.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2007023644/1652/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07538. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Luxrule S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024246/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10452. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Walter Management & Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 88.125.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 juillet 2006*

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés et ce jusqu'à l'Assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006. Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.
- Monsieur Steeve Simonetti demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.
- Monsieur Guy Frisch demeurant professionnellement au 5, rue Jules Fischer à L-1522 Luxembourg.

Il a été décidé de renouveler au poste de Commissaire aux comptes la société DALEY STRATEGIES S.A., avec siège social au 35A, Regent Street, Jasmin Court à Belize City, Belize et ce jusqu'à l'Assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S. à r.l.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Référence de publication: 2007023645/1652/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07540. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.900,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.455.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2006 que:

1. la démission de Mme Martine De Witte, avec adresse avenue du Congo, 1000, Bruxelles, Belgique, en tant que gérante est acceptée avec effet au 28 novembre 2006.

2. la démission de M. Stef Oostvogels, avec adresse au 70, rue Haard, 4970 Bettange sur Mess Luxembourg, en tant que gérant est acceptée.

3. la nomination de M. Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société est acceptée pour une durée indéterminée.

4. la nomination de M. Vittorio Marzotto, avec adresse au 7, via Nazario Sauro, 33097 Gaio Di Spilimbergo Italie, en tant que nouveau gérant de la société est acceptée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007023646/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Toulouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007024654/242/10.

(070018166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Les Amis de l'Orgue d'Esch-Grenz - Uergelfrënn vun Esch-Grenz, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 77, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg F 6.919.

STATUTS

Entre les soussignés repris ci-après

Nom et prénom, Profession, Adresse

Baulesch-Haas Annette, Employée privée e.r., 33, rue Marie Muller-Tesch, L-4250 Esch-sur-Alzette

Biever-Bouché Maryse, Sans, 29, rue des Remparts, L-4303 Esch-sur-Alzette

Bosseler-Wagner Huguette, Sans, 63, rue du Canal, L-4051 Esch-sur-Alzette

Breisch Paul, Professeur, Organiste, 18, rue Michel Rodange, L-8085 Bertrange

Cao Dan, Employé privé, 2, rue St. Vincent, L-4344 Esch-sur-Alzette

Claus Jacques, Ingénieur-technicien e.r., 9, rue Théodore Kapp, L-4165 Esch-sur-Alzette

Claus-Molitor Charlotte, Employée privée e.r., 9, rue Théodore Kapp, L-4165 Esch-sur-Alzette

Colling François, Président de la Cour des Comptes Européennes, 12, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

De Rond Patrick, Auxiliaire pastoral, 14, rue Prommenschenkel, L-4649 Oberkorn

Faha Camille, Employé privé e.r., 19, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette

Freres-Clemes Marie-Marthe, Employée privée, 20, rue Joseph Frisoni, L-4449 Soleuvre

Hoffmann Fred, Commerçant e.r., 60, rue du Canal, L-4054 Esch-sur-Alzette

Kessler Francis, Notaire, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

Kirtz Gaston, Fonctionnaire e.r., 14, rue de Liège, L-4213 Esch-sur-Alzette

Kirtz Liette, Fonctionnaire, 7-9, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette

Ludwig Romain, Fonctionnaire communal, 26, rue des Martyrs, L-3786 Tétange

Marnach René, Professeur de musique e.r., 153, route de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette

Marzi-Leonard Anne, Institutrice e.r., 2-4, rue Pierre Kersch, L-4172 Esch-sur-Alzette

Massard Raymond, Commerçant, 4, rue de l'Aérodrome, L-4012 Esch-sur-Alzette

Munhoven Jean, Ingénieur e.r., 11, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

Nilles Paul, Médecin-dentiste, 1, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette

Pellegrino Adeline, Fonctionnaire e.r., 44, rue Batti Weber, L-4346 Esch-sur-Alzette

Reimen Jean, Employé privé e.r., 51, C.M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette

Reimen Nilles Nicole, Employée e.r., 51, C.M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette

Simon Blanche, Educatrice graduée, 9, boulevard Prince Henri, L-4280 Esch-sur-Alzette

Streweler Raymond, Doyen, 12, rue de l'Eglise, L-4106 Esch-sur-Alzette  
 Theisen-Pier Renée, Sans, 2, rue Pierre Claude, L-4063 Esch-sur-Alzette  
 Thill Jos, Fonctionnaire, 9, rue René de Geysen, L-4971 Bettange-Mess  
 Turmes Jean, Professeur e.r., 19, rue Bolivard, L-4037 Esch-sur-Alzette  
 Wadlé Marc, Employé privé, 53, rue Henri Luck, L-3737 Rumelange  
 Wantz-Fellens Michèle, Employée de l'Etat, 3, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzette  
 Weber-Freres Jeanne, Employée privée e.r., 23, am Rousegaertchen, L-3924 Mondercange  
 Weis-Ney Renée, Sans, 10, rue St. Vincent, L-4344 Esch-sur-Alzette  
 Werdel Georges, Commerçant, 104, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette  
 Weyrich-Bouschet Lucienne, Sans, 61, rue C.M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette  
 Wilhelm Christian, Employé privé, 144, route de Longwy, L-4751 Pétange  
 Wilhelm-Buck Margot, Sans, 19, rue de Lorraine, L-4216 Esch-sur-Alzette  
 Zenari Aldo, Agent général d'assurance, 53, rue Auguste Collart, L-3220 Bettembourg  
 tous de nationalité luxembourgeoise  
 De Melo Rodrigues Antonio, de nationalité portugaise, Employé privé, 268, route d'Esch, L-4451 Belvaux  
 Huybrechts Jean, de nationalité belge, Organiste, 19, rue de l'Eglise, L-4106 Esch-sur-Alzette  
 Plebani Emidio, de nationalité italienne, Aumônier, 5, boulevard Prince Henri, L-4280 Esch-sur-Alzette  
 Simeoni Antonio, de nationalité française, Curé, 77, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette  
 Et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique ainsi que par les présents statuts:  
 (loi sur les associations et les fondations sans but lucratif)  
 (Mém. 23 du 5 mai 1928 p. 521, Modifiée par: Loi du 22 février 1984, Loi du 4 mars 1994)

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association porte la dénomination LES AMIS DE L'ORGUE D'ESCH-GRENZ - UERGELFRËNN VUN ESCH GRENZ.

**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé à 77, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

Le financement de la restauration et de l'agrandissement des grandes orgues de l'Eglise du Sacré-Cœur d'Esch-sur-Alzette;

D'étendre ses activités à tous les domaines ayant un rapport direct ou indirect avec son objet;

De promouvoir la vie musicale et plus particulièrement la musique sacrée et la musique d'orgue.

### **Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisations**

**Art. 5.** L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires, personnes physiques ou morales.

**Art. 6.** Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

**Art. 7.** Peuvent être admis comme membres effectifs toutes les personnes physiques ou morales qui veulent aider l'association dans son activité déterminée à l'article 4 des présents statuts.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra décerner le titre de membre donateur et de membre honoraire à des personnes morales ou physiques ayant rendu des services à l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle fixe le taux et les modalités de paiement de la cotisation annuelle à payer par les membres effectifs, sans que la contribution obligatoire puisse dépasser 100,- EUR.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** La démission et l'exclusion des associés sont régies par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 12.** Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

### **Chapitre III. Administration**

**Art. 13.** L'association est administrée par un conseil d'administration de maximum neuf membres. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale parmi les membres effectifs pour une durée de quatre ans.



**Art. 14.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres élus un président, un vice-président, un ou plusieurs trésoriers, un ou plusieurs secrétaires pour une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 15.** Le président ou en cas de son absence, le vice-président convoque toutes les assemblées générales et celles du conseil d'administration, en arrête l'ordre de jour et signe avec le secrétaire les procès-verbaux du conseil d'administration.

**Art. 16.** Tout administrateur pourra se faire représenter lors des réunions du conseil d'administration. Pour être valable la procuration ne pourra être donnée qu'à un autre administrateur.

**Art. 17.** Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par année et aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président ou d'un tiers des membres. Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le comité ne peut délibérer valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première réunion, le comité peut délibérer valablement lors d'une seconde réunion, quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 18.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des membres du conseil d'administration sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi.

**Art. 19.** Le secrétaire rédige tous les procès-verbaux.

**Art. 20.** Le trésorier perçoit les cotisations et toutes les recettes ordonnées par le conseil d'administration. Il effectuera aussi tous les paiements ordonnés par celui-ci.

**Art. 21.** Le trésorier tiendra un registre des recettes et des dépenses. Les inscriptions seront faites par ordre chronologique. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation.

**Art. 22.** L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou en son absence du vice-président et du secrétaire ou du trésorier. En ce qui concerne la gestion journalière le trésorier peut signer toute pièce ne dépassant pas un montant de 3.000,- EUR.

#### **Chapitre IV. De l'Assemblée générale**

**Art. 23.** L'assemblée générale se réunit chaque année dans le premier semestre sur convocation du président au jour, à l'heure et au lieu indiqué par celui-ci.

**Art. 24.** Le conseil d'administration présente le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion. Les comptes sont vérifiés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

**Art. 25.** Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

**Art. 26.** A la suite d'une demande écrite lui parvenue d'un cinquième des membres effectifs au moins, le conseil d'administration doit convoquer dans un délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire contenant à l'ordre du jour le motif de la demande.

**Art. 27.** Toutes les résolutions de l'assemblée générale seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou le vice-président et le secrétaire. Ces procès-verbaux seront conservés au siège de l'association.

**Art. 28.** Les convocations aux assemblées générales se feront par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale. L'ordre du jour est joint à la convocation.

**Art. 29.** L'assemblée générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents, sauf dans le cas où l'assemblée aurait à statuer sur les modifications de statuts. Tous les membres effectifs ont droit de vote légal.

**Art. 30.** Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité de voix, la voix du président est prépondérante.

#### **Chapitre V. Modifications aux statuts - Dissolution - Liquidation**

**Art. 31.** Les modifications aux statuts sont réglées par les articles 8 et 9 de la loi du 28 avril 1928.

**Art. 32.** La dissolution et la liquidation de l'association se font d'après les dispositions des articles 18 à 25 de la présente loi.

**Art. 33.** L'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs attributions et pouvoirs.

**Art. 34.** En cas de dissolution, volontaire ou forcée de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de la fabrique d'Eglise de la paroisse du Sacré-Cœur d'Esch-sur-Alzette.

#### **Chapitre VI. Fonds social**

**Art. 35.** Les ressources de l'association se composent notamment

- des cotisations,

- de subsides et de dons,
- d'emprunts,
- d'intérêts,
- de subventions.

Signatures.

Référence de publication: 2007025763/7348/142.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01128. - Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

---

**Corus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.501.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 Janvier 2007 que:

- M. Eddy Dome a démissionné de sa fonction d'Administrateur avec effet au 5 octobre 2006.
- L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire:
- CONSEILS ET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., (CMS S.à r.l.) avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous le n ° B 121.879

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023648/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Immologic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.879.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007 à 11.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux demeurant au 36A, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de ses postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué et nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A, immatriculée au RCSL sous le N ° B 85.664, avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à ces mêmes postes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007023649/1157/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Miranda Lux Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.957.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007024247/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10465. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Société Financière et Immobilière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.593.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 janvier 2007 à 15.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux demeurant au 28, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg de ses postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING SAH. immatriculée au RCSL sous le N ° B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à ces mêmes postes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature / Signature / Signature  
Le Président / Le Secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007023650/1157/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06034. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.188.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 janvier 2007 à 15.00 heures*

L'Assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING SAH. immatriculée au RCSL sous le N ° B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au poste d'Administrateur-Délégué.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature / Signature / Signature  
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007023651/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11196. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Aces Management Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.199.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 janvier 2007 à 15.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux demeurant au 36A, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg de ses postes d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué et nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

immatriculée au RCSL sous le N ° B 85.664 avec siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a ces mêmes postes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007023652/1157/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Lux Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 31, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 78.558.

—  
EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 29 janvier 2007, VIRGIN LION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Heinrich Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.569, a cédé cent vingt-quatre (124) parts sociales de la Société, soit l'entièreté de son capital social, à ISS FACILITY SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg-Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.776.

Suite à cette cession de parts sociales, ISS FACILITY SERVICES S.A. détient l'intégralité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX INTERIM S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007023653/5267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Globaltech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.725.

—  
Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 février 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 808 du 25 septembre 2001.

1) Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 14 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'Oglio, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il découle de l'article 6 des statuts de la société que la nouvelle administratrice, Madame Sandra Trevito, est autorisée d'engager la société par sa signature individuelle.

2) Il résulte du même procès-verbal que les mandats des administrateurs suivants venant à échéance le 21 août 2006, ont été renouvelés avec effet à cette date et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, né le 8 mars 1951 à CH-Mendrisio (TI) et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4.

- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée née le 7 septembre 1950 à CH - Lugano (TI) et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4.

3) Il résulte également dudit procès-verbal que Monsieur Nello Lavio est reconduit dans ses fonctions de Président et Administrateur-Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

4) Il résulte finalement dudit procès-verbal qu'à partir du 21 août 2006, le mandat du Commissaire aux comptes JPCA LIMITED, auparavant JP AUDIT LIMITED, avec siège social à 17 City Business Centre - Lower Road, GB - SE16 2XB

LONDRES, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne, arrivant alors à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007023760/687/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Excell Life International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.132.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Compagnie,  
qui s'est tenue au siège social, le 29 décembre 2006*

*Résolution du 24 mai 2006*

Unaniment, l'Assemblée décide de reconduire Messieurs Paul Michonneau, Carlos Trallero Nadal, la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean Léon Meunier, Madame Mercedes Guardia Rivas et Monsieur Sylvan Mathias Kirsch comme administrateurs de la société pour une période allant de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2007.

*Résolution du 20 juin 2005*

Unaniment, l'Assemblée décide de reconduire Messieurs Paul Michonneau, Carlos Trallero Nadal, Madame Mercedes Guardia Rivas et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean Léon Meunier et de nommer Monsieur Sylvain Mathias Kirsch, rue Beschwee n° 4, L-5243 Sandweiler, Luxembourg comme administrateur de la société pour une durée d'un an à partir de la présente Assemblée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2006.

*Résolution du 26 juillet 2004*

Unaniment, l'Assemblée décide de réduire le Conseil d'Administration à cinq membres au lieu de sept et de reconduire Messieurs Paul Michonneau, Carlos Trallero Nadal et la société HEPTA CONSULT représentée par Monsieur Jean Léon Meunier et de nommer Madame Mercedes Guardia Rivas et Monsieur Victor Souto Aranaga comme administrateurs de la société pour une période allant de la date de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2005. Mercedes Guardia Rivas, C Corcega no 110, E-08055 Barcelone, Espagne

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007023654/1102/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Deltalux Holdings GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.355.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société que les démissions de Messieurs Robert Kummel et Alan Botfield en tant que gérants de la Société sont acceptées avec effet au 10 janvier 2007. Par ailleurs, Monsieur Max Galowich, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et Monsieur Steve Kieffer, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg ont été nommés aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 10 janvier 2007, ayant chacun un pouvoir de représentation individuel.

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance du 10 janvier 2007 de la Société que le siège social de la Société est transféré du 25B, boulevard Royal L-2449 à Luxembourg au 4A, rue Henri Schnadt L-2530 à Luxembourg, avec effet au 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007024360/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07723. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070018387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Altmark Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.400.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2007 à 16.30 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 23 janvier 2007

en remplaçant Monsieur Adrianus L. Hendriks.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 janvier 2007.

ALTMARK HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

*Gérant unique*

Référence de publication: 2007023755/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09553. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Albastro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2006 à 9.00 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 20 décembre 2006

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 décembre 2006.

ALBASTRO HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

*Gérant unique*

Référence de publication: 2007023756/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06089. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Phenix Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R.C.S. Luxembourg B 69.250.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007024252/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10460. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Iridium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 84.796.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du  
29 décembre 2006 à 15.00 heures  
a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à  
28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

a effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007

en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 janvier 2007.

IRIDIUM HOLDING S.à r.l.  
J. H. van Leuvenheim  
Gérant unique

Référence de publication: 2007023757/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Bluestone Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 59.109.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45712 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007023941/211/11.

(070017538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Opera - Participations Sca, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 78.701.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45279 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007023937/211/11.

(070017524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45788 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007023938/211/11.

(070017526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45457 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007023946/211/11.

(070017562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Helux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.639.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45414 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007023944/211/11.

(070017556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---

**Nibaspa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.356.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45357 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007023942/211/11.

(070017543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

---